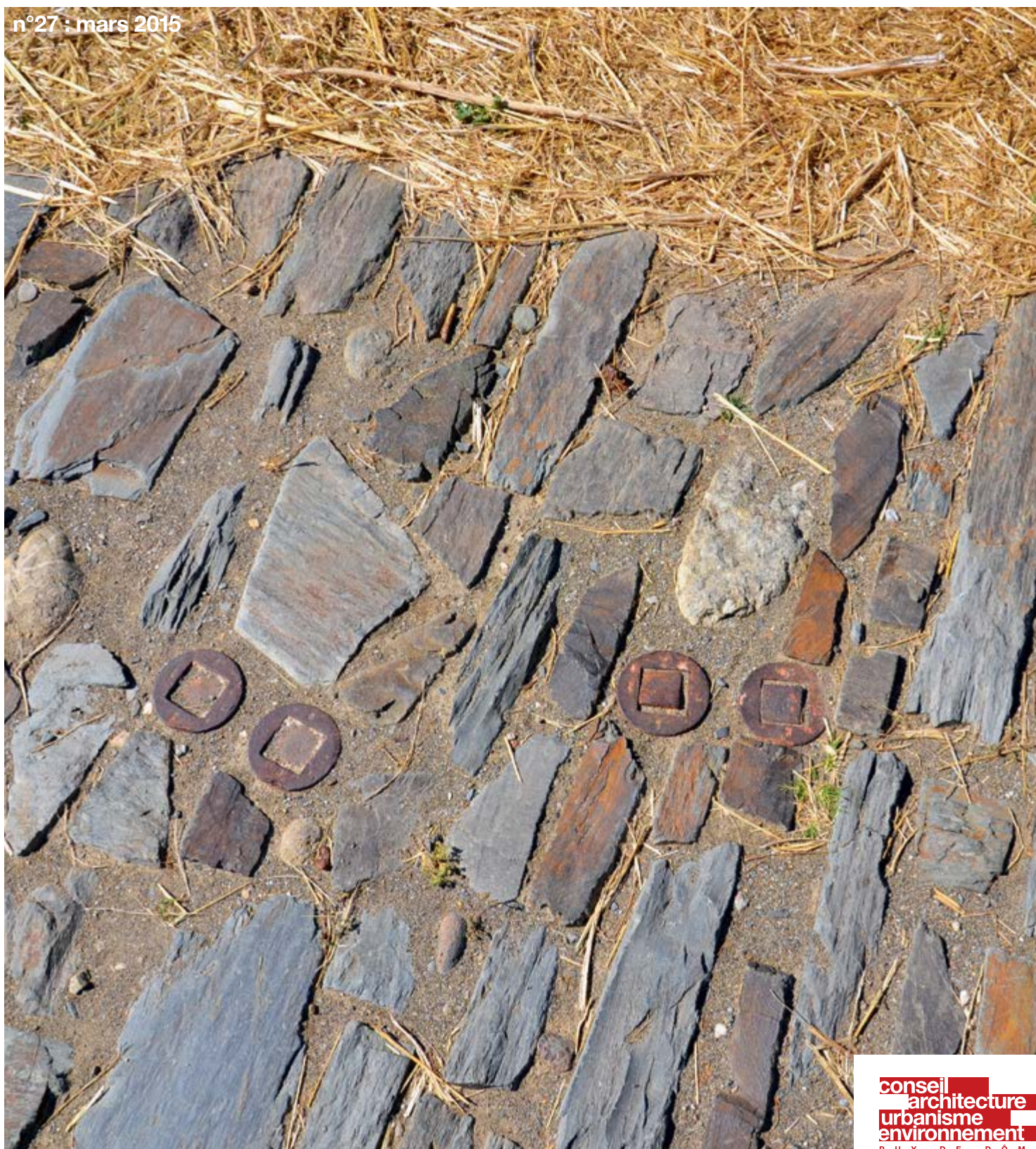


angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°27 : mars 2015





> édito

Chers lecteurs,

C'est avec émotion que je glisse ces quelques mots d'introduction à ce 27^e « Angles de Vue », un des outils de sensibilisation et d'information, voulu par le conseil d'administration et l'équipe du CAUE du Puy-de-Dôme.

Mon émotion est vive pour évoquer la disparition de Christophe Camus. Architecte-photographe, il a depuis 2007 promené au CAUE sa fausse nonchalance, déployé son immense gentillesse et son professionnalisme reconnu par ses collègues, les élus ou nos partenaires. Nous devons faire face à cette absence et garder au fond de nous les grands moments passés ensemble.

Mon émotion est grande car dans quelques mois je ne présiderai plus aux destinées de cette belle maison, maison qui a une âme, un sens aigu du service public, une solidarité, une déontologie qui pourrait servir d'exemple en bien d'autres lieux. Vous comprendrez pourquoi je ne peux pas quitter le 129 avenue de la république sans un pincement au cœur.

Merci à tout le personnel pour le chemin parcouru malgré les incertitudes qui depuis plusieurs années perturbent notre fonctionnement. Vous pouvez être fiers du travail accompli... dans la bonne humeur et la sérénité.

Les modifications apportées dans le cadre de la mise en place de la taxe d'aménagement votée par l'assemblée départementale, dont une partie revient au CAUE, ne permettent pas d'avoir des perspectives sur le moyen et long terme. Il faut une rapide clarification, qui j'espère se fera dans le cadre de la loi en préparation.

En l'attente, c'est encore la loi de 1977 qui régit les CAUE et leurs missions à savoir : le conseil gratuit auprès des collectivités et des particuliers dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Vastes missions à exercer en toute indépendance !

Maurice Mestre,
Président du CAUE

> sommaire

p. 4 - 5

> salut l'artiste

- Christophe Camus

p. 6 - 14

> actualités

- santé & espaces de vie
- îlot de chaleur urbain en question
- santé & paysages de vie

p. 15

> brèves

- 2014, le CAUE partenaire
de Ma Maison Ma Planètes

p. 16

> billet d'humeur

- la médiocrité n'est pas une fatalité !

p. 17 - 19

> territoire

- l'usine Sobemo, un bâtiment à remarquer
- la qualité rayonne

p. 20 - 24

> réalisation

- le centre Leclerc de La Pardieu,
une plaque tournante dans la ville

p. 25 - 27

> territoire

- nouvel espace public Antoingt

p. 28 - 31

> actualités

- de nouveaux services dans les lieux
de mobilité peuvent-ils changer la ville ?

p. 32 - 38

> brèves

- la réussite du parc de l'Aize
- nouvelle fiche thématique
« le plan local d'urbanisme »
- Nota Bene #1
- plateforme de coordination : actions
de sensibilisation et de formation
- le jardin de ville, art de vivre
ou nouveau mode de vie ?
- parcours urbain, entre les deux villes,
territoire en mutation
- les CAUE co-auteurs,
cahiers experts *Le moniteur*

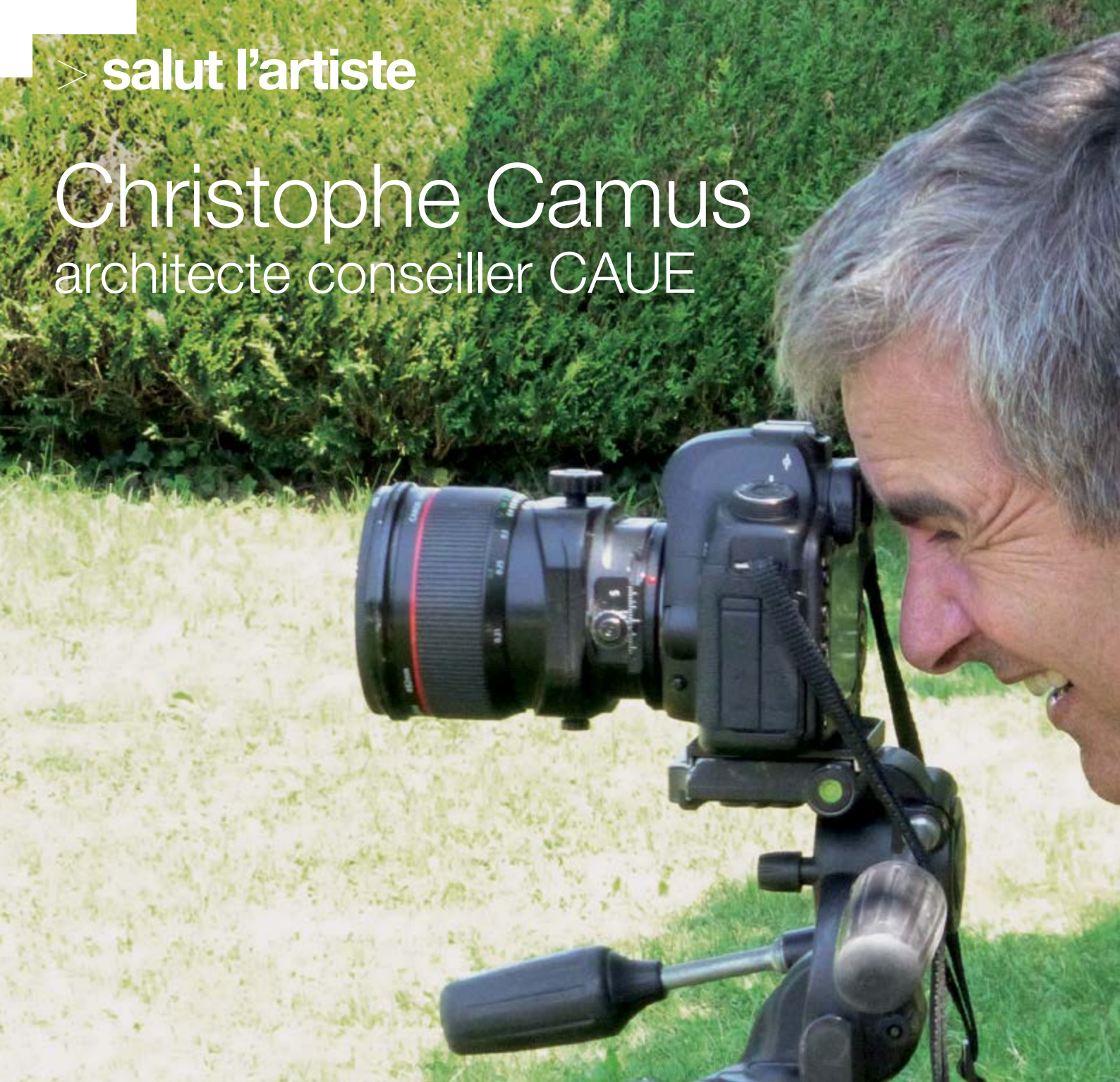
p. 39

> hommage

- Michel Renaud

Christophe Camus

architecte conseiller CAUE



« Juste Quelqu'un de Bien... »

Mardi 20 janvier 2015 les yeux verts et rieurs de Christophe se sont fermés. Notre équipe est plongée dans une peine immense.

Christophe était un « vrai gentil », et c'est le plus bel hommage que l'on puisse lui rendre. Gentil ! Un mot souvent repris par ceux qui l'ont connu et qui ont travaillé avec lui. Un mot pour témoigner des immenses qualités humaines de Christophe. Chez lui, gentil se conjugait avec talent, humilité, droiture, bienveillance, honnêteté... Tous les qualificatifs du monde ne suffiront jamais à décrire l'ami, le collègue et le professionnel qu'il a été pour chacun des membres de notre équipe et pour tous ceux qui l'ont connu, apprécié et respecté.

Sur les territoires dont il avait la charge, les paroles, les mots témoignent du choc que tous ont ressenti : « Nous perdons un homme d'une très grande qualité », « sa gentillesse » (encore) « son attention pour autrui », « ses qualités d'écoute », « son professionnalisme », « ses talents de photographe » etc.



Christophe,

Quand je travaillais avec toi, c'est toi qui écrivais, et moi qui dessinais.

Mais que dessiner, pour illustrer ta disparition ?

Ta fidélité, ta séduction ? Je ne sais pas comment ça se dessine !

Ton cœur ?... La feuille n'est pas assez grande ! Tes yeux ?

Je ne sais pas assez bien dessiner.

Ces yeux que tu as mis à notre service, à travers un objectif photo, pour mettre en valeur « nos œuvres » d'archis...

Nos 33 années de collaboration, à l'école et dans nos projets d'urbanisme, n'ont été que des moments de partage, de vraie amitié et de plaisir.

Le bien-être et la joie, c'était toi, et je ne pensais pas qu'un jour tu me fasses tant de peine...

Je suis fier de t'avoir connu et merci d'avoir été ainsi.

Tchao, mon Christophe,

Georges Floret, architecte

ancien conseiller au CAUE du Puy-de-Dôme

Durant 7 ans, il a enrichi notre CAUE et participé à en écrire les plus belles pages. Comme souvent pour ceux qui ont un véritable talent, il l'a fait avec modestie, mais toujours avec une grande compétence, souvent saluée dans notre équipe et par ses pairs, admiratifs de son travail de photographe. Son œuvre témoignera longtemps encore de son talent au service de l'Architecture, pour le bien commun.

Nous sommes aujourd'hui très tristes, mais Christophe n'est pas complètement parti. Il habitera désormais chacun de nous d'une autre présence, celle laissée par ce qu'il représente, par ce qu'il nous a donné et apporté.

Un peu de son cœur est resté dans notre CAUE.

Aurélie, Christine, Corinne, Diane, Jean, Lionel, Maria,
Marie-France, Maurice, Michel, Philippe, Stéphane, Thibault

santé & espaces de vie

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

Organisation Mondiale de la Santé, 7 avril 1948

l'initiative : problématique et enjeux



© LF

Notre cadre de vie influence notre santé, notre bien être, notre qualité de vie.

Les discours techniques actuels qui concourent à la création de notre cadre de vie, chacun dans leur spécialité, sont une réponse intéressante mais ne démontrent pas une vision globale du : « Comment faut-il bien faire? ».

Le CAUE dans la diversité de ses métiers et ses approches transversales a voulu initier une réflexion globale approchant toutes les dimensions de la santé dans nos espaces de vie.

La prise en compte de la santé dans la création des espaces de vie se conçoit à toutes les échelles de conception et d'aménagement des territoires et des lieux. Elle intéresse aussi bien l'urbanisme de planification, ou opérationnel, les aménagements de quartiers, voies, espaces paysagers ou la conception et la construction des bâtiments y compris dans leurs espaces de transition.

A l'heure où tous nous nous préoccupons de bien-être, de trame verte et de trame bleue, d'intégration de valeurs respectueuses de notre terre par une préservation de ses ressources, de notions d'urbanisme vertueux, d'une architecture bioclimatique redécouverte, un questionnement nous est apparu. En quoi l'Architecture l'Urbanisme et l'Environnement peuvent être concernées par la problématique de la santé ?

Confrontés à cette complexité, il nous a paru judicieux de concentrer les champs de réflexion sur 4 problématiques pertinentes en regard des préoccupations transversales des CAUE(s).

En 2014, 3 rendez-vous ont été programmés dont les thèmes étaient les suivants :

- > Santé & morphologie urbaine
- > Santé & îlot de chaleur urbain
- > Santé & paysage de vie

Un quatrième rendez-vous est programmé en 2015 :

- > Santé & qualité du bâti

îlot de chaleur urbain en question

L'ICU est une élévation locale des températures maximales diurnes et nocturnes enregistrées en milieu bâti, par rapport à celles observées dans les zones rurales ou forestières avoisinantes.

Les ICU ne concernent pas uniquement le cœur des villes. Les villages, les grands parkings bitumés dans les périphéries des zones urbaines sont aussi atteints.

Les îlots de chaleur urbains résultent de causes « incontrôlables », qui relèvent des conditions météorologiques (conditions anticycloniques, journalières, vitesse du vent, couverture nuageuse, saison, etc.) ; et de causes « contrôlables » sur lesquelles il est possible d'agir en amont de la construction de la ville ou des bâtiments, ou en aval en modifiant ses paramètres.

quelques données de compréhension

l'inertie

Le principe d'inertie thermique peut être compris comme la capacité d'un matériau à accumuler puis à restituer un flux thermique. La capacité thermique représente la quantité de chaleur qu'un matériau peut stocker puis restituer.

les transferts de chaleur en ville

Les corps, suivant les matériaux, absorbent plus ou moins les rayonnements électromagnétiques du soleil. Les surfaces foncées ont une capacité d'absorption très élevée, à l'inverse les couleurs claires absorbent peu. La pierre volcanique par exemple, corps sombre, rugueux et poreux, absorbe largement les rayonnements lumineux qui la frappent. Elle va donc emmagasiner beaucoup de chaleur et la libérer la nuit.

le rayonnement

Les schémas ci-après illustrent le phénomène de rayonnement suivant la course du soleil sur une journée, avec une exposition Sud. Ce phénomène peut provoquer des gênes ou des inconforts pour les habitants. Il est donc important que les concepteurs pensent l'orientation des bâtiments en conséquence.

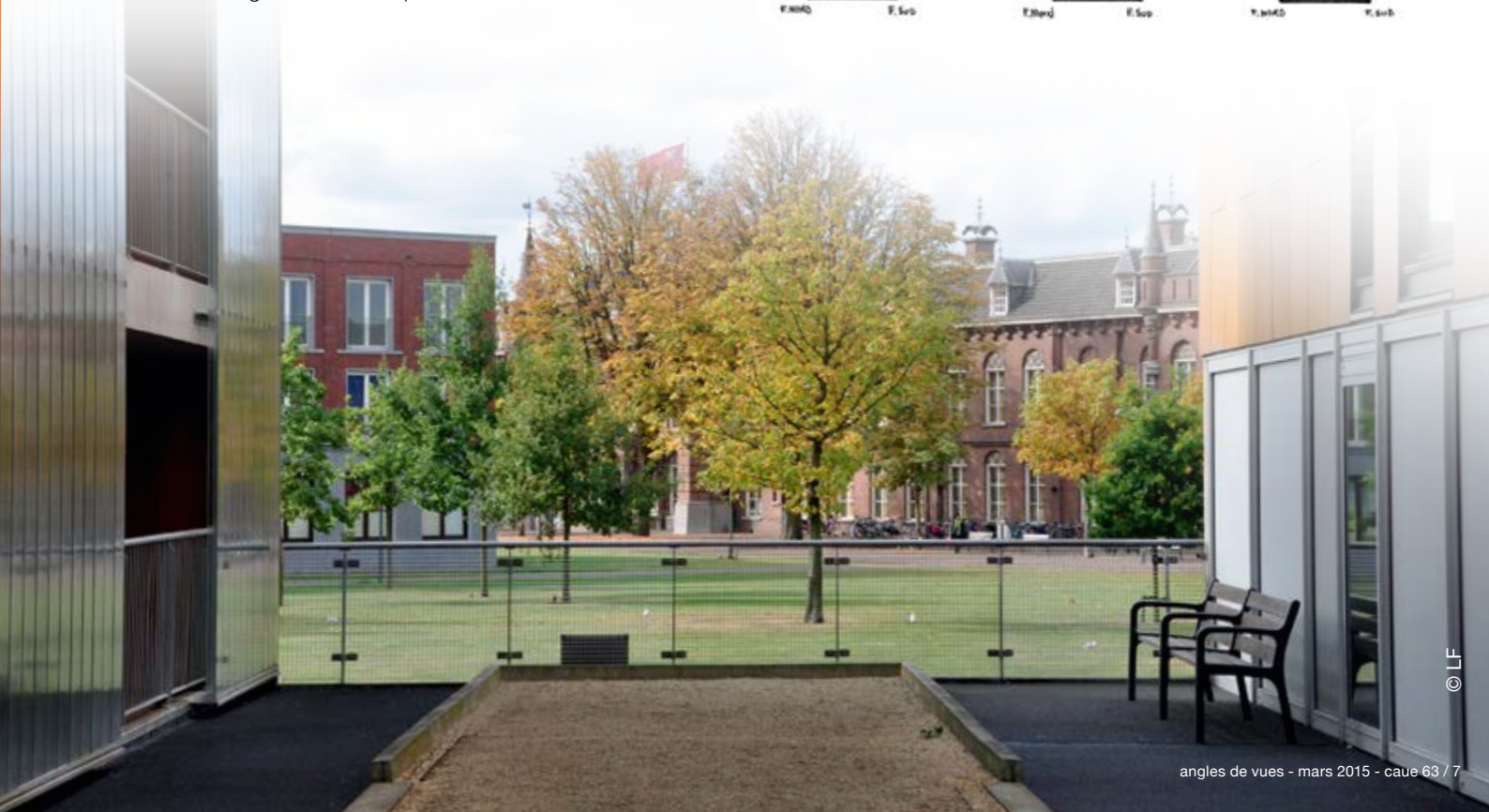
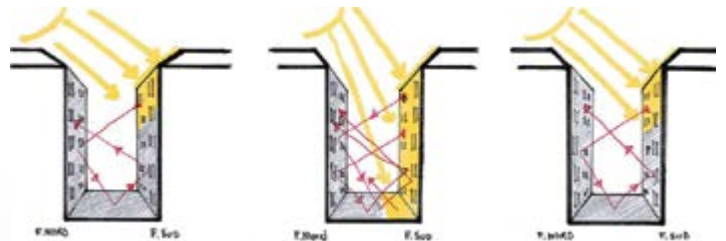
l'albédo

L'albédo est le deuxième paramètre des matériaux qui influe sur leur comportement face à la chaleur. Il représente le rapport entre l'énergie solaire réfléchie et l'énergie solaire reçue (Energie réfléchie / Energie reçue).

le modèle d'urbanisation

La cause principale d'apparition des îlots de chaleur est le principe d'urbanisation et de développement de la ville. Celle-ci concentre par nature diverses sources anthropiques d'accumulation de chaleur, soit du fait du comportement des matériaux, soit par les nombreuses activités humaines émettrices de chaleur.

La climatisation est un exemple de source anthropique aggravante qui en rafraîchissant les intérieurs renvoie l'air chaud à l'extérieur, le plus souvent dans des ruelles peu ventilées.



chaleur et populations

quels sont les impacts sur la santé des citadins ?

La chaleur en ville et a fortiori l'effet d'îlot de chaleur urbain ont des conséquences directes sur les citadins.

L'ICU ne représente pas uniquement une nuisance (gêne, inconfort) mais un risque pour la santé des populations résidant en ville. L'exposition d'un individu à une température environnementale élevée, sans période de fraîcheur nocturne est susceptible d'entraîner des réactions bénignes ou graves allant crescendo tels que : inconfort thermique, grande faiblesse, troubles de la conscience, syncopes etc., des coups de chaleur pouvant s'avérer mortels.

Source : Pr. Alain CHAMOUX. CHRU Clermont-Ferrand

la physiologie humaine face à la chaleur

Le corps humain perd en permanence de la chaleur selon les mêmes mécanismes de transfert que la surface terrestre : conduction (souvent négligeable), convection (réchauffement de l'air en contact avec la peau, accrue par le vent) et rayonnement. Le corps perd également de la chaleur par évaporation. Tout d'abord de manière systématique par la respiration, mais aussi par la sudation, élément clé de la régulation de chaleur, et raison pour laquelle on doit s'hydrater lorsqu'il fait chaud. Cependant, ces mécanismes ont des limites :

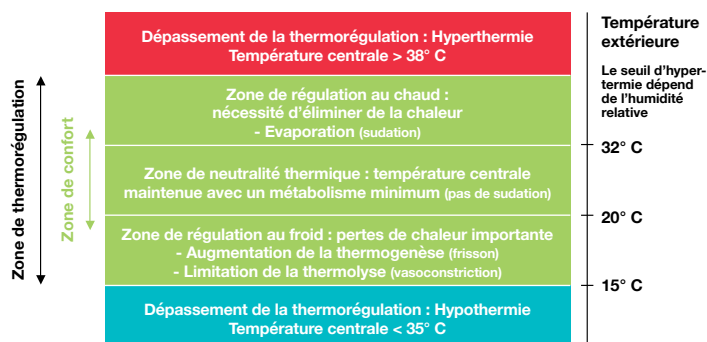
- lorsqu'il fait trop froid, le corps ne peut plus s'adapter, il entre en hypothermie
- lorsqu'il fait trop chaud il atteint l'hyperthermie

Les seuils d'hyperthermie et d'hypothermie varient selon les individus, les activités, l'habillement et le taux d'humidité.

quels risques sanitaires ?

Les canicules sont le premier risque pris en compte dans la lutte contre les ICU. Celle de l'été 2003 et celle, dans une moindre mesure, de 2006 ont mis en évidence les problématiques de santé lors des périodes de forte chaleur et l'importance de mettre en place des stratégies urbaines pour réduire ces effets.

Il a été observé lors de la canicule de 2003 sur Clermont-Ferrand des



Thermorégulation, seuils de risques et confort thermique
Source : med.univ-angers.fr et smbh.univ-paris13.fr

différences de températures importantes entre le centre et la périphérie. (8°C de plus la nuit à Montferrand par rapport à Aulnat). A contrario le différentiel entre le jardin Lecoq et Aulnat n'était que de 2,5°C. Le diagramme ci-après montre la surmortalité survenue lors de la canicule de 2003. C'est bien la température élevée et non la pollution qui provoque cette surmortalité.

comment peut-on réduire ses effets à différentes échelles ?

les formes urbaines et l'urbanisme

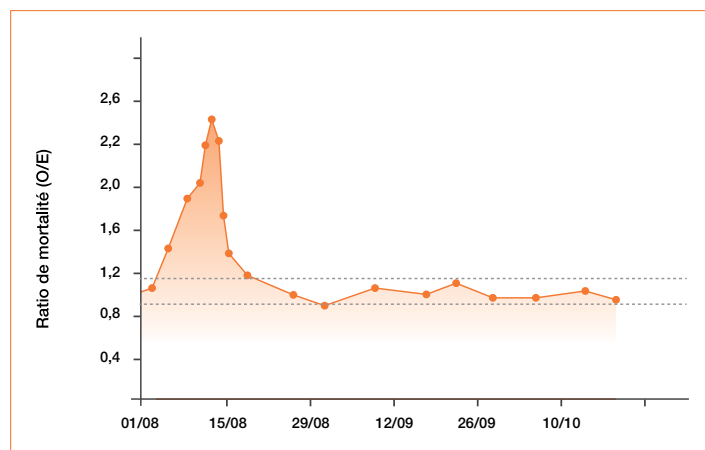
L'effet d'îlot de chaleur urbain découle directement de l'urbanisation et de son organisation spatiale. Si la ville est la cause du phénomène, il est possible de trouver des solutions architecturales et d'aménagement qui réduisent l'effet de surchauffe de la ville ou tout du moins le limiteront.

rapport entre densité du bâti et morphologie urbaine

Le rapport entre densité bâtie et morphologie urbaine peut favoriser ou non les effets d'ICU. Pour une même densité bâtie (emprise au sol x hauteur du bâti/surface zone d'étude), on peut trouver, par exemple, trois morphologies urbaines différentes.

O = nombre de décès observés,
E = nombre de décès attendu, estimé selon la méthode, intervalle de fluctuation à 95% du ration de mortalité estimé à partir de la période de référence 2000-2002

Source : Pr. Alain CHAMOUX
CHRU Clermont-Ferrand



matériaux	couleur	utilisation	albédo retenu
dalles - pavé	gris clair - beige	espaces publics	0,45
bois	marron - gris clair	espaces publics	0,35
béton	gris	espaces publics	0,25
sol nu - terre	brun	surfaces naturelles	0,15
béton bitumeux	gris - noir	espaces publics	0,15
sable	brun clair	espaces publics	0,15
béton revêtu	gris - noir	toits terrasse	0,10
asphalte	noir	espaces publics	0,05
enduits superficiels	noir	espaces publics	0,05

Albédo : pouvoir de réflexion d'une surface exposée à la lumière. Il est caractérisé par une valeur comprise entre 0 (surface absorbant la totalité de la lumière incidente = corps noir) et 1 (surface réfléchissant la totalité de la lumière incidente = miroir).

Les valeurs moyennes observées dans les villes européennes et américaines sont comprises entre 0,15 et 0,30.

la question des « rues canyon »

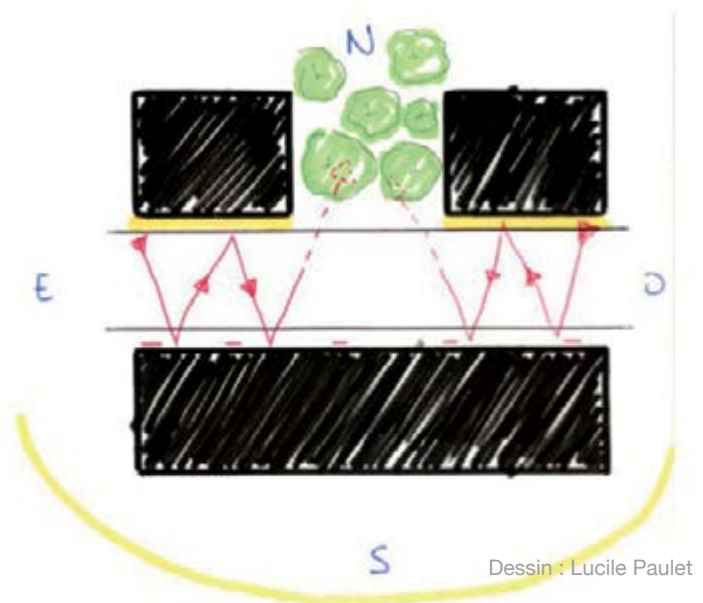
La géométrie des « rues canyon » (forme urbaine la plus répandue dans les centres villes anciens européens) contribue à l'accumulation et à la rétention de la chaleur : l'orientation des rues joue également un rôle important dans l'exposition des surfaces au rayonnement solaire.

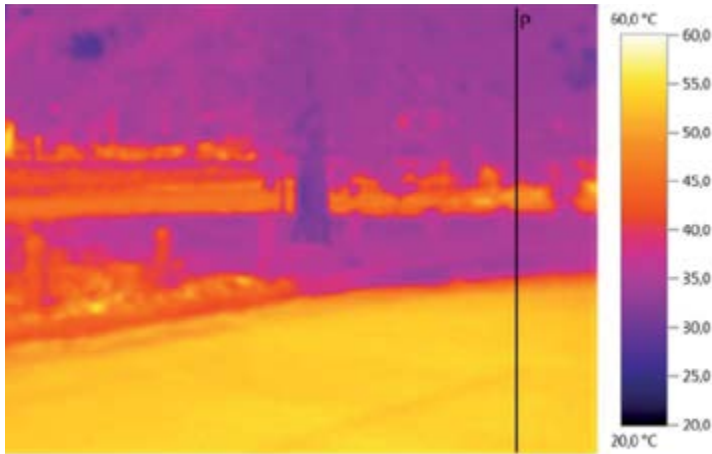
Les rues orientées Est-Ouest ont des périodes d'exposition plus importantes que celles orientées Nord-Sud. Dans le schéma Est-Ouest, les réflexions multiples des façades sud favorisent le stockage de la chaleur.

alternative possible : bio-climatisme, matériaux, eau et végétal

Pour lutter efficacement contre les ICU, il est primordial de combiner le végétal, l'eau en ville et des matériaux de construction et de revêtements adaptés.

L'impact de l'albédo de ces espaces sur l'albédo général de la ville est toujours très significatif.





Visualisation par caméra thermique des écarts de température en fonction de l'albedo des matériaux et de l'ombre végétale.

Avec la hausse des températures prévue par le GIEC à l'échelle planétaire, il est primordial de mettre en place des mesures alternatives dans la conception des bâtiments. Leurs qualités architecturales et énergétiques influencent grandement le confort ou l'inconfort thermique des intérieurs. La conception bioclimatique des bâtiments, de l'aménagement et de l'urbanisme paraît incontournable. De manière générale, la présence d'eau modère le climat urbain en permettant le rafraîchissement de la ville.

La réintroduction d'espaces naturels et du végétal en ville comme moyen de lutte contre les effets des ICU est une des méthodes efficaces, éprouvées et mesurées. Augmenter la nature en ville permet d'accroître le taux d'humidité de l'air et de rafraîchir l'ambiance, de réduire le taux de CO₂ et diminuer les zones de pleine exposition aux rayons solaires. Une protection solaire des parois de façades par le végétal permet d'abaisser les températures de surface de près de 25°C.

Jardin vertical de la Caixa Forum à Madrid





© HC

La végétalisation des toitures ainsi que les plantes grimpantes en façade constituent des pare-soleil efficaces pour les bâtis. Cette végétation contribue à la réduction des ICU et intervient comme isolant (été comme hiver) grâce à l'air contenu dans la masse végétale. La vapeur d'eau émise par l'évapotranspiration agit comme rafraîchissant de l'air. En hiver, ou dans les zones exposées à un fort vent, une couche végétale agit comme tampon/brise vent, ce qui permet de protéger les façades des courants d'air froid.

- > Température maximum d'un mur classique en journée :
 - jusqu'à 60°C
- > Température maximum d'un mur végétalisé :
 - jusqu'à 30°C
- > Pendant une journée ensoleillée de 26°C :
 - un toit foncé peut atteindre jusqu'à 60°C
 - un toit blanc 45°C
 - un toit végétal 29°C

Source : conseils.xpeir.com
Par C. ZOCCA et O. PAPIN
Québec, Juillet 2009

stratégie expérimentale pour réduire l'effet de chaleur urbain sur un parking

Voici l'exemple d'une stratégie complète pour réduire l'effet d'ICU sur un parking lambda.

- 1 - Réduction de la surface réservée aux places de stationnements, y compris en nombre et taille de stationnement.
- 2 - Utilisation d'un revêtement ayant une forte capacité réfléchissante. Cela permet de conserver une température plus basse que les revêtements conventionnels comme l'asphalte (absorbe beaucoup la chaleur).
- 3 - Emploi de surfaces perméables car cela favorise l'infiltration de l'eau dans le sol et l'évaporation de cette eau emmagasinée. Processus qui permet de rafraîchir l'air ambiant.
- 4 - Végétalisation du pourtour et de l'intérieur des aires de stationnement (pelouse). Permet de contrer les ICU grâce à l'ombrage porté sur les revêtements et les véhicules. A cela s'ajoute les processus d'évapotranspiration des végétaux.
- 5 - Gérer les eaux de pluie sur le site en aménageant des noues ou tranchées drainantes permet à l'eau de percoler dans le sol, ce qui favorise son évapotranspiration. Cela permet également de détourner du réseau pluvial une grande partie de l'eau provenant de l'air de stationnement.



Source : Monclimatmasanté.com, Québec



Passeig de St Joan Boulevard - Barcelone. Landscape Architecture : Lola Domènech arch.

santé & paysages de vie

Notre cadre de vie influence notre santé, notre bien-être et notre qualité de vie. Toute intervention sur notre (nos) paysage(s) de vie participe par conséquent inévitablement à améliorer ou au contraire à dégrader notre santé psychique, physique, mentale.

Or, tous les acteurs de l'aménagement de nos territoires, professionnels et élus qui conçoivent et décident de nos lieux de vie, parce que c'est leur mission ou (et) qu'ils en ont le mandat, ou simples particuliers par leur action sur leur parcelle, modifient nos paysages. Ils interviennent de fait sur nos lieux de vie, sur nos paysages de vie.

Faire émerger la « conscience » de cette réalité de notre environnement, dans l'esprit de tous, c'était le sujet de la troisième conférence SANTE & PAYSAGES DE VIE organisée le 2 octobre 2014 par le CAUE du Puy-de-Dôme.

paysages de vie, de quoi parle t'on ?

En 2000, la Convention européenne du paysage a donné une définition précise à la notion de paysage :

« Il s'agit d'une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Dès 1493, le mot paysage a été associé à la notion de territoire de vie, d'usages.

De tous temps les peintres ont représenté le paysage tel qu'ils l'ont vécu, perçu ou... imaginé. Parfois exceptionnel, parfois quotidien et ordinaire car personne d'autre que l'artiste n'y prête plus attention. Le paysage n'existe que par le regard de celui qui le vit et parfois le contemple. Il est donc perçu différemment par chacun d'entre nous, en fonction de nos propres filtres culturels et sociétaux, de notre expérience de vie.

Le paysage n'existe pas avant d'être un sentiment (Claude Chazelle Paysagiste-Conseil de l'Etat). Il n'existe en fait que par la « vibration » qu'il fait naître en chacun de nous. Les œuvres des peintres Impressionnistes du XIX^e siècle, tel Gauguin ou Renoir, ou encore des peintres de l'Ecole de Murolo(s) tels l'Abbé Boudal, Mario Perouse, dans la 1^{ère} moitié du XX^e siècle, qui ont sublimé les paysages de vie qu'ils ont peints, en sont la preuve.

Le paysage existe par l'image « sensible » qu'il offre au regard de chacun. Il est aussi le résultat de la géographie des lieux et de leur histoire, de l'action des hommes qui les ont modifiés, modelés, façonnés. Il se meurt lorsque son image ne se renouvelle plus, et qu'il se banalise aux yeux de l'observateur, mais demeure lorsque son image change, lorsque le regard change et qu'il suscite à nouveau son attention.

Notre perception du paysage est donc indéniablement dépendante du rapport que nous entretenons avec l'espace de vie que nous délimitons nous-mêmes, organisons peu ou prou, ou que d'autres organisent pour nous ; mais toujours espace que nous habitons, que nous vivons. Ce rapport à notre environnement dépend bien sûr de notre culture et de nos habitudes de vie, des influences sociétales que nous subissons, des repères qu'inconsciemment nous plaçons dans nos paysages, mais il est toujours sensible et fait appel à tous nos sens corporels. Car nos paysages de vie sont visuels, mais aussi sonores, olfactifs, tactiles (les revêtements des constructions ou des aménagements, les végétaux par exemple).

Alors cette perception de notre cadre de vie influence t'elle notre santé ? Eh bien oui, clairement oui !

Le philosophe allemand Martin Heidegger a démontré que notre humeur est dépendante du contact que nous avons avec l'espace. Nous sommes en quelque sorte « envahis » par l'ambiance d'un lieu, et ceci agit nécessairement sur notre « humeur ». Chacun peut le vérifier, la présence de journées ensoleillées remonte le moral des populations alors que la persistance d'un temps gris influence négativement sur le comportement des populations.

Certains dépriment devant un paysage d'usines, d'autres au contraire le vivent positivement parce qu'il fait partie de leur vie, parce qu'ils y travaillent et en retirent par conséquent un regard différent.

Que dire enfin du « mental » de celui qui travaille à longueur d'année en lumière artificielle dans un « paysage immédiat » coupé de tout



© HC

repère naturel, parce que les concepteurs de son lieu de travail ont pensé rationalité, économie de coût et fonctionnalité, mais pas santé ou bien-être, (c'est un paradoxe malheureusement réel de constater que ceci est le lot d'hôpitaux récents par exemple).

Une perception favorable de notre environnement nous donne un sentiment « intuitif » de bien-être, crée en nous un « élan vital » qui favorise notre développement individuel et augmente notre confiance en soi. Notre relation au paysage est existentielle !



Paysage breton, Paul Gauguin



Soleil d'hiver à Murolo, Mario Perouse

Droits réservés-Collection du Musée des peintres de Murolo(s) - 63



Il paraît donc à peu près certain que notre rapport à l'espace de vie influe sur notre santé mentale, et le monde médical a depuis fort longtemps démontré les liens qui existent entre la bonne ou mauvaise santé « mentale » ou « morale » des individus et le développement de diverses pathologies.

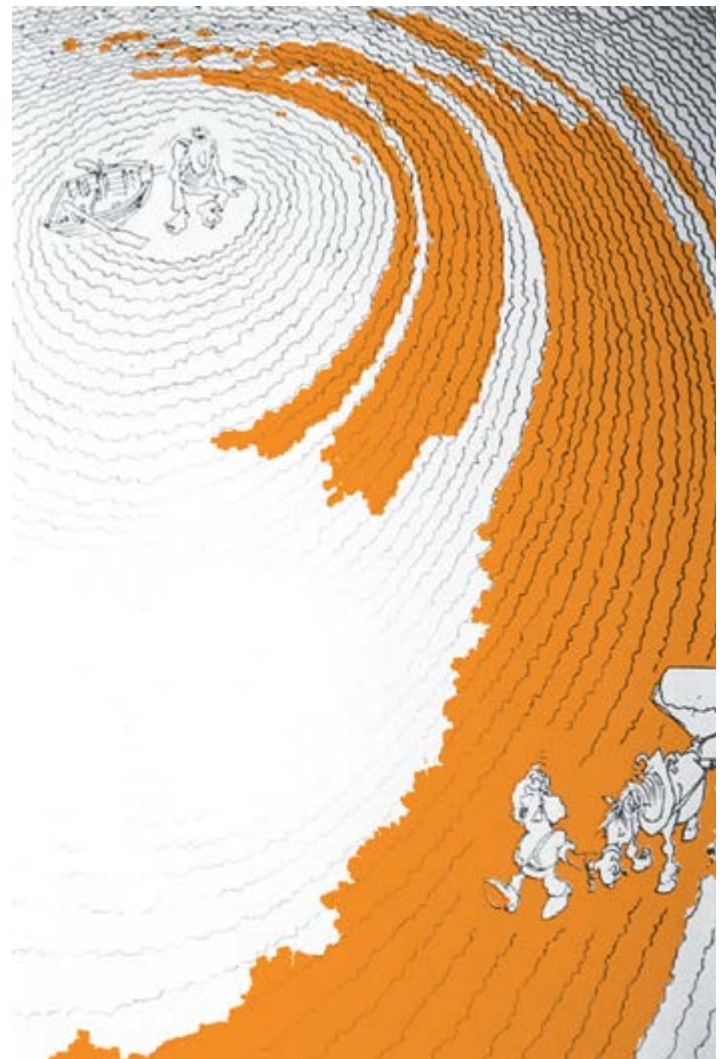
L'organisation spatiale que nous pensons pour nos territoires, les aménagements et les constructions que nous créons, influent ou influenceront inévitablement et significativement sur la santé de tous.

Alors aujourd'hui, nous parlons beaucoup de ville durable, nous réintroduisons la nature en ville, nous aménageons des liaisons douces, etc., et ceci améliore incontestablement notre cadre de vie, en France et en Europe. Mais on ne peut se satisfaire de cette seule réponse, car d'une part la création de ces aménagements n'est pas une fin en soi et le risque de stéréotype de nos paysages de vie est bien réel. Surtout le bien-être de nos concitoyens résulte d'un ensemble plus complexe de paramètres que l'on ne peut plus ignorer.

Alors, pourquoi ne pas considérer le bien-être des populations comme une porte d'entrée prépondérante dans la conception et l'aménagement de nos lieux de vie ? Afin d'être certains de ne rien omettre d'important pour l'Homme, dans son indispensable diversité.

JR & LF

Illusion graphique



2014, le CAUE partenaire de



Depuis plusieurs années, le CAUE 63 est partenaire de la manifestation annuelle Ma Maison Ma Planète organisée par l'ADIL 63. L'année 2014 n'a pas failli à la tradition. Le CAUE 63 a emprunté 2 expositions au CAUE du Doubs dont la thématique s'inscrivait dans les préoccupations de la manifestation. La première exposition décrivait tous les avantages que l'on peut tirer d'une végétalisation des toitures. La deuxième traitait de la difficile problématique de l'étalement urbain.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a mis ses locaux d'exposition à disposition et a contribué en partenaire à l'animation et au soutien de ces expositions.

400 personnes ont été accueillies, d'horizons divers. De nombreuses classes d'écoliers et collégiens se sont rendues au Château de Montlosier. Plusieurs visites accompagnées par le CAUE ont eu lieu en direction de stagiaires de la formation professionnelle permanente.



la médiocrité n'est pas une fatalité !

Parce qu'un bâtiment d'activité a une vocation à la fois fonctionnelle et économique, les conventions veulent qu'on n'en exige rien en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère. La valse des normes, réglementations, le dumping architectural des collectivités en compétition pour attirer sur leurs territoires des entreprises, toutes ces justifications ne prédisposent pas les bâtiments industriels, artisanaux et commerciaux de la production contemporaine à la qualité.

Tapiserie monotone des entrées de villes, les banals bâtiments d'activité dégradent l'identité locale. L'architecture, le travail soigné des accès et voiries, aménagements, plantations, des volumes, revêtements, couleurs, matériaux et signalétiques y sont abandonnés à la grande braderie du patrimoine paysager et symbolique collectif.

Or, des bâtiments industriels remarquables, « cathédrales de l'industrie », ont parfois marqué les villes au cours du XIX^e ou du XX^e siècles. Les installations minières et leurs chevalets, les Pistes Michelin, les bâtiments de l'industrie de la coutellerie, les rotondes ferroviaires, les grandes tours d'anciennes sucreries, tuileries ou usines Michelin, les fours à chaux, ateliers de taille... ponctuent de nombreuses villes (Clermont-Ferrand, Thiers, Charbonnier-les-Mines, St-Eloy-les-Mines, Billom, Chignat, Royat...). Certains sont protégés au titre des monuments historiques, d'autres sont clairement identifiés comme

des éléments d'identité et de patrimoine et les populations riveraines y sont alors très attachées.

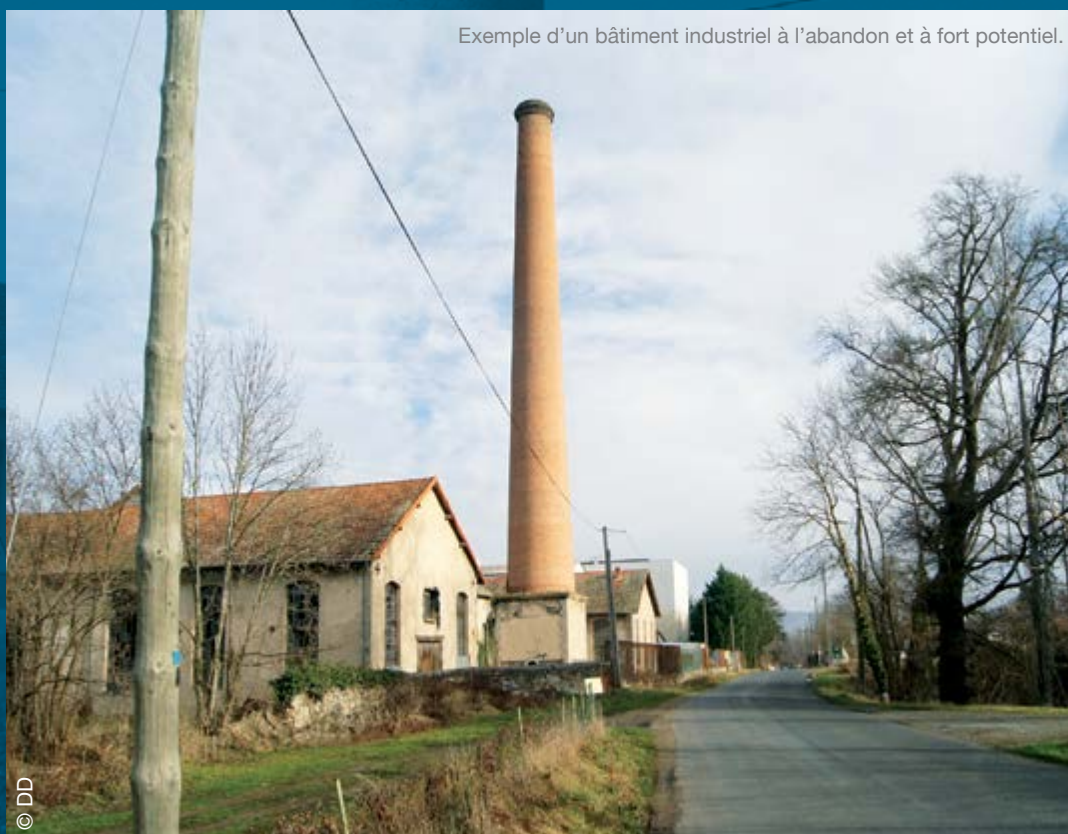
Chacun des acteurs de la construction des bâtiments d'activité peut relever les exigences qualitatives. Loin des « pratiques reçues », des collectivités se dotent d'outils pour qualifier les zones d'activités de leurs territoires (comme la « charte de qualité environnementale des zones d'activités » de la Région Auvergne et du département du Puy-de-Dôme, les cahiers des prescriptions architecturales et paysagères (CPAUP) de certaines zones d'activités), des maîtres d'ouvrage se donnent les moyens de réaliser des bâtiments d'activité de qualité avec des impacts économiques positifs, des architectes qualifient des constructions et ouvrages fonctionnels, dans des budgets maîtrisés.

La qualité architecturale dépend de la compréhension des contraintes environnementales, économiques et sociétales propres à chaque projet, mais aussi d'un savoir-faire technique et de la capacité à exprimer la commande dans un projet ancré culturellement.

Elle est possible mais ne peut pas être le fruit du hasard ni de l'indifférence. Elle est le fruit désiré des politiques publiques, de la collaboration d'un maître d'ouvrage qui précise ses exigences et son programme et d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui met son écoute et son talent au service du projet et de son territoire d'inscription.

DD

Exemple d'un bâtiment industriel à l'abandon et à fort potentiel.



Certaines collectivités recyclent leur patrimoine industriel à l'abandon. Elles préservent des éléments d'histoire et d'identité et tirent profit de la qualité urbaine et souvent monumentale de ces constructions. Les volumes réinvestis peuvent être réinterprétés, creusés, sculptés, étendus,... à coût maîtrisé, en épargnant un foncier précieux et en construisant une image forte et attractive.

l'usine Sobemo un bâtiment à remarquer

A distance de la route départementale n° 1 entre Dallet et Chignat, un bâtiment industriel se fond dans les milieux naturels ou agricoles des flancs du puy de Mur. Sans enseigne et de coloris neutres, s'il attire le regard, c'est par la qualité de son architecture, rare pour un bâtiment d'activité.

L'entreprise Sobemo produit des éléments préfabriqués en béton (caniveaux, regards, massifs de candélabres...) dans plusieurs usines réparties sur le territoire national.

En 2010, elle a lancé un projet de construction d'une unité de production à proximité de Clermont-Ferrand afin de développer son marché auvergnat.

Le maître d'ouvrage, attentif à la fonctionnalité du bâtiment, souhaitait la mise en place d'un bon dialogue avec son futur maître d'œuvre. Après consultation de cabinets d'architectes locaux, il a retenu M. Isselmane de l'agence du Compas dans l'Œil.

le bâtiment

La parcelle est isolée en limite sud de la zone des Lites, en piémont du Puy de Mur. Cet isolement (a priori éphémère) et le recul qu'il

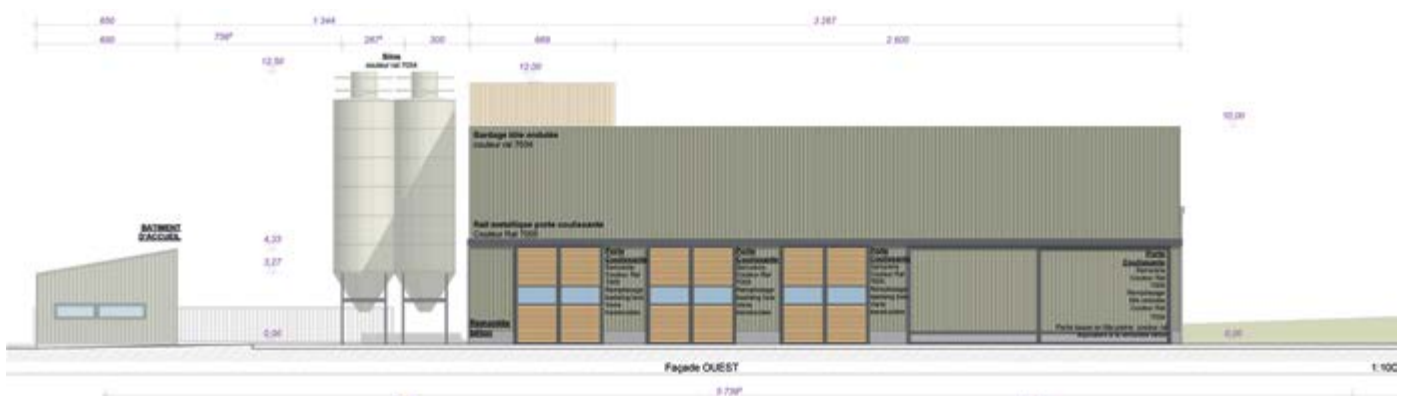
permet, mettent en valeur la construction et lui donnent un caractère monumental. La construction semble émerger des prairies alentour. La qualité de l'insertion de l'usine tient à la simplicité de ses volumes ainsi qu'aux proportions, choix des coloris et matériaux des façades. De tons neutres, ces derniers s'harmonisent en toute saison avec ceux de l'environnement rural.

Les fonctions sont réparties dans deux bâtiments.

Les bureaux et l'accueil sont installés au nord de la parcelle, dans une petite construction réalisée avec les mêmes matériaux que l'usine.

Le bâtiment principal (non chauffé) est dédié à la production. Si la construction est assez haute, elle ne comporte qu'un seul niveau de plancher. Volumes et enveloppe de l'usine ont été conçus en fonction du procédé de production. Les différentes parties du bâtiment sont identifiées par des matériaux contrastés : un bac acier nervuré laqué de teinte RAL 7006 recouvre les volumes bas de l'usine et deux grands silos en façade nord. Les silos sont adossés à la partie la plus haute, revêtue d'un bardage en douglas traité en autoclave (bruni) à pose verticale.

Un modèle unique de grands portails, au dessin soigné, rythme toutes les façades. Sur un cadre métallique, il comprend des surfaces de bardage bois à pose horizontale et des panneaux





translucides qui permettent l'éclairage des volumes intérieurs. Les mouvements des portails animent les grandes façades planes. La hauteur de l'usine est pondérée par le dessin des façades. Les portails et leurs panneaux translucides surélevés, atténuent la perception des hauteurs. Seules les voitures garées au pied de l'usine en donne l'échelle réelle. Une possibilité d'extension est préservée en façade sud avec un impact mineur sur l'insertion paysagère. Autour de la construction principale, les édicules et clôtures déclinent les mêmes matériaux sur des volumes simples. Les vastes surfaces de stockage qui entourent l'usine ont été nivelées en une seule surface à recouper par des haies qui les protégeront du vent dominant du nord et masqueront les stocks.

Fiche technique

Maître d'ouvrage :	SOBEMO
Concepteurs :	Le Compas dans l'œil, K. Isselmane architecte
Type de réalisation :	Équipement industriel et commercial
Date de réalisation :	mai 2013
Coût :	1,3 M€ HT (bâtiments et aménagements)
Programme :	ateliers, bureaux, aires de stockage
Localisation :	Zone d'activités des Littes à Dallet (63)
Superficie :	environ 2000 m ² (Shon)
Date de livraison :	2013



la qualité rayonne

La ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Littes, aménagée en 2007, est spécialisée dans le recyclage et le traitement de matériaux. Elle est distante des milieux urbains, isolée dans un secteur agricole afin de limiter les nuisances potentielles pour les riverains.

L'aménagement de la ZAC a respecté la charte de qualité environnementale des ZAE (Zones d'Activité Économique) du Conseil régional d'Auvergne et du Conseil général du Puy-de-Dôme. Un Cahier de Prescriptions Architecturales, Urbanistiques et Paysagères (CPAUP) et un cahier des charges de cession de terrain (CCCT) y constituent des outils précieux de négociation pour les acteurs de la ZAC avec les porteurs de projet. L'aménageur et l'architecte de la ZAC accompagnent les porteurs de projet au cours de la phase de conception

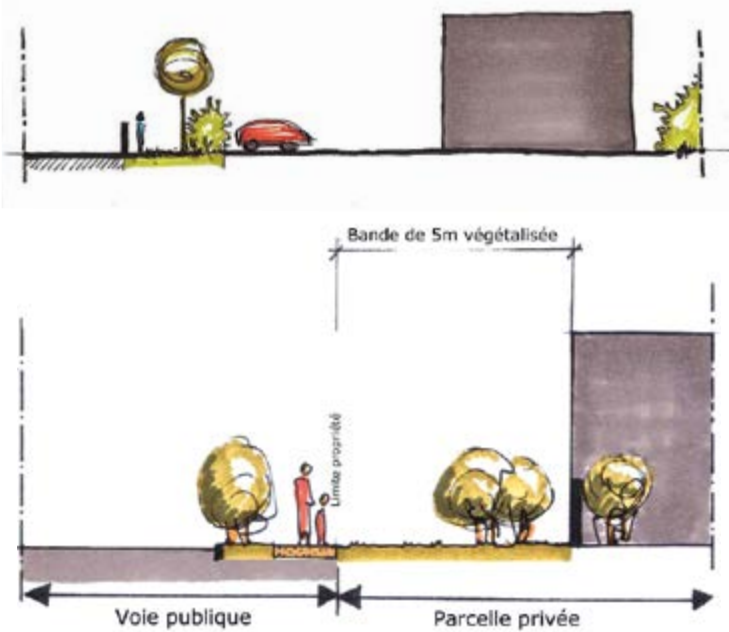
des bâtiments. Le comité de pilotage qui réunit des élus, l'aménageur, l'architecte de la zone et divers partenaires valide la qualité du projet architectural (et économique) des entreprises avant cession des terrains.

Construits presque simultanément sur la zone d'activités, encore peu occupée, l'usine SOBEMO et le bâtiment de la société Robinet, conçu peu après par l'architecte F.-X. Cousin, en ont marqué l'identité. Ce dernier, recouvert d'un bac acier gris sombre et d'un bardage bois à pose verticale est harmonisé avec l'usine SOBEMO.

Devant la réussite de ces deux constructions, il est demandé aux projets plus récents, d'accorder leurs projets avec elles, particulièrement en ce qui concerne le choix de couleurs.

Ces exigences affirmées permettent de tirer vers le haut une ZAC que sa vocation ne prédestinait pas à un rôle exemplaire.

DD



© Esquisse Architectes / Dominique Désirée



Fiche technique

Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de Mur-ès-Allier
Aménageur :	Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU)
Maîtres d'œuvre :	Egis Aménagement, Cabinet Esquisse
Architecte :	Dominique Désirée (rédaction du CPAUP, suivi des projets des entreprises)
Localisation :	Dallet (63)
Vocation de la zone :	activités artisanales ou tertiaires liées au recyclage, aux « éco-activités » et au traitement des matériaux.
Superficie :	19 ha
Coût :	4,5 M€ (HT)
Date de réalisation :	2012

le centre Leclerc de La Pardieu une plaque tournante dans la ville

dialogue du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre

« Ils pensent que l'architecture est pour moi une danseuse, une fantaisie, un péché mignon, un jouet de riche, un caprice, alors qu'elle est un domaine d'investigation par quoi passe et passera notre développement. »

Michel Buchard, *D'une entreprise à l'autre*, 2012

un maître d'ouvrage passionné et volontaire

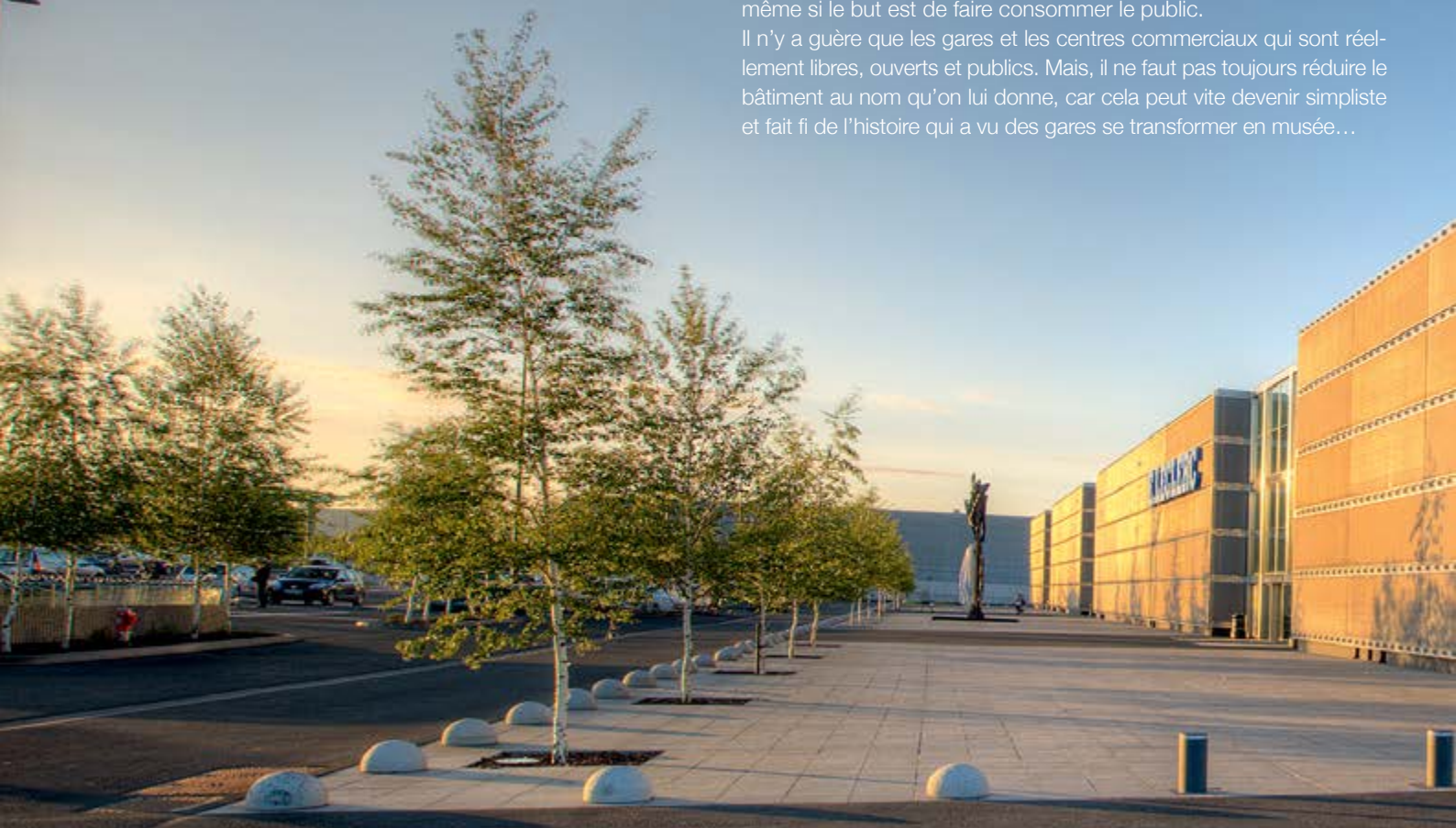
A la lecture de ces quelques lignes choisies parmi tant d'autres dans le livre cité ci-avant, sans vouloir faire offense à cette corporation, on a du mal à imaginer que ces mots soient ceux d'un patron de centre Leclerc. Les propriétaires ou les directeurs de magasin de la grande distribution nous ont habitués à leur vigilance sur l'organisation des surfaces de vente, la répartition et la présentation des produits, le principe comme en cuisine de la « marche en avant » en fait tout ce qui à trait à une démarche commerciale agressive. Mais, peu de ces capitaines ont montré une attention particulière, un souci qualitatif sur la construction de la ville, sur le rapport des surfaces de vente aux zones commerciales, sur l'organisation des espaces extérieurs,

l'architecture de commerce que nous pourrions aussi nommer « design de commerce » ou « design de point de vente ». Le design d'environnement commercial laisse souvent pour compte l'architecture d'environnement ou d'espace, en ne glorifiant que l'image de l'entreprise ou de la marque, la nature ou les prix des produits commercialisés, le profil des clients ciblés, le positionnement en somme. On voudrait préférer que l'on glorifie la personne chez le client plutôt que le consommateur.

nommer

Un centre commercial est un programme passionnant. Il s'agit de recevoir du public et de faire en sorte que les usagers soient heureux, même si le but est de faire consommer le public.

Il n'y a guère que les gares et les centres commerciaux qui sont réellement libres, ouverts et publics. Mais, il ne faut pas toujours réduire le bâtiment au nom qu'on lui donne, car cela peut vite devenir simpliste et fait fi de l'histoire qui a vu des gares se transformer en musée...



constater

La société industrielle a évolué, elle est passée de petits bâtiments commerciaux à des hypermarchés. Cette rationalisation a donné les fameuses « boîtes à chaussures », réduisant l'architecture commerciale à la création de parallélépipèdes abritant sans âme des kilomètres de linéaires de « gondoles ». Ainsi, les concepteurs ont réduit l'architecture à des formes banales revêtues de matériaux simplistes.

destiner

La destination du projet en fixe le cadre, peut en fixer les limites et en être la restriction dans l'archétype. L'architecture elle, se doit, de la prendre en compte au travers du projet, d'en pousser les frontières, et de la faire sortir de l'archétype par l'innovation urbaine et environnementale.

les 4 éléments du projet

L'air, on peut considérer que c'est le vide et cette notion est contradictoire avec toute l'orientation actuelle de l'architecture commerciale, représentation achevée du plein, abondance et profusion. Concernant le projet de La Pardieu, Michel Buchard, maître d'ouvrage de l'opération, a le sentiment d'avoir réussi à conserver cette notion du vide, de l'espace. L'atrium d'entrée en est l'expression la plus emblématique. Ce paradoxe du vide a été perpétué dans l'aménagement

des allées où les espaces sont généreux, de même que dans la zone des caisses enregistreuses.

La terre est symboliquement représentée par le choix des matériaux de sol et de structure, des oliviers tricentenaires qui nous ramènent à la végétation, à la notion du temps qui s'écoule.

Le feu c'est la lumière. La Pardieu est exemplaire en ce jeu de lumières. Elle est naturelle, de qualité, et quasiment autosuffisante par beau temps. Elle est artificielle, choisie conjointement entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre qui ont banni les néons pour des lumières chaudes, efficaces en ambiance aussi bien qu'en technique.

L'eau a été appelée pour stimuler notre ouïe et notre vue par la création d'un rideau d'eau dans l'atrium d'entrée.

pour des hommes par des hommes

Si on a esquissé la « cible première », un hypermarché répond à une logique économique, il ne faut pas oublier que des hommes et des femmes travaillent quotidiennement dans cette entreprise. Ses salariés ont été partie prenante de la conception à la mise à l'épreuve réelle de l'outil. Leur avis a été sollicité par Michel Buchard à chaque prise de décision. Pour avoir visité cet établissement, l'envers du décor vaut bien l'endroit et l'ambiance architecturale de qualité qui règne par exemple dans les bureaux, a influé positivement sur les comportements humains.



un maître d'œuvre à l'écoute et écouté

Tout projet est avant tout une relation humaine, soumise à un certain nombre de fluctuations et d'humeurs. La conception, issue des échanges d'idées entre le maître d'ouvrage et l'architecte est le résultat d'un juste équilibre. Le dialogue étant le vecteur essentiel de la réussite du projet.

Si le maître d'ouvrage est principalement l'émetteur du programme, on peut parfois lui reprocher une écriture aléatoire des besoins. Le constat est souvent fait lors de l'élaboration des projets. Comme on apprend à marcher en marchant, quelquefois un programme spatial ou un organigramme fonctionnel est amendé au cours des différentes itérations du couple maître d'ouvrage - maître d'œuvre. Cette méthode est intéressante car elle peut laisser la part belle à l'innovation ou simplement à la vérification des hypothèses. Parfois fructueuse, elle est très exigeante mais nécessite que la confiance soit érigée comme règle du jeu entre les partenaires. Au cours de l'élaboration de projets industriels ou commerciaux, dans ces domaines plus qu'ailleurs, le maître d'ouvrage est fortement impliqué dans les choix programmatiques ; mais il ne doit oublier que l'architecte saura interpréter ses volontés et transcrire même les sous-entendus.

une architecture fonctionnelle à l'esthétique souhaitée

Le site, dans le quartier de La Pardieu, est cerné par 4 voies publiques depuis lesquelles on peut découvrir l'hypermarché. Les 2 premières voies sont des axes de circulation majeurs de la conurbation.

A l'ouest, la quatre-voies, boulevard Gustave Flaubert, permet d'apercevoir en fond de parking, la façade inox et verre de la galerie commerciale. Certains pourront regretter l'absence de végétation sur le parking qui le rend peu accueillant en été. Mais ce parking consti-



tué un parvis valorisant une façade qui arbore des lignes épurées, d'une apparente simplicité et découlant d'une étude maîtrisée de la répartition des fonctions, (restaurant, commerces divers et espace culturel de vente) ; ainsi que d'une utilisation audacieuse de la technologie. L'architecte François-Xavier Cousin fait remarquer à propos de la vision de cet ensemble qu'il n'existe qu'un seul axe mineur d'où on peut apercevoir les superstructures des éléments techniques qui défigurent en général ce type de construction dite industrielle.

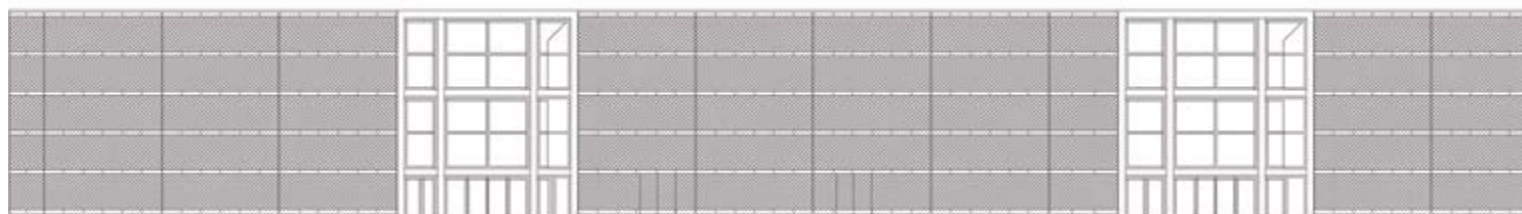
Au nord, a été implanté l'auvent abritant les pompes à essences. La hauteur généreuse sous la toiture et le matériau verre de la couverture jouent la carte de la transparence, laissant le regard traverser cet ouvrage fonctionnel jusqu'à la façade ouest du bâtiment. Cette façade noble se retourne côté rond point nord pour accueillir les « visiteurs-clients ». Sa partie généreusement vitrée et la fin verticale de la faille vitrée de l'atrium.

A l'est, l'hypermarché fait face au lycée Lafayette. La fonctionnalité de l'ensemble imposait que cette façade soit celle des services. On y trouve la cour technique où les marchandises sont chargées et déchargées. Le maître d'ouvrage aussi bien que l'architecte ont mis leur point d'honneur à proposer une façade masquant des éléments souvent inintéressants. Cette façade et la clôture ont été construites avec des bétons structurés dont la valeur et la couleur sont un miroir en réponse au Lycée elliptique de Christian Hauvette.

Au sud, Le volume est posé sur un piédestal créé par les mouvements de terrain qui restent à l'échelle de cette construction, sans en dénaturer l'esprit. Un peu plus loin, la déclivité a été mise à profit pour créer un parking couvert sur 2 niveaux permettant d'ajuster le nombre de parking à la nécessité des besoins voir aux règlements. la façade est très vitrée. Une partie est abritée des échauffements du soleil par la grille inox créant ainsi un pare soleil sur toute sa hauteur. L'autre partie plus transparente a été revêtue de panneaux menuisés dont le verre a été soigneusement sélectionné pour éviter là encore des échauffements importants des zones d'exposition et de vente situées à l'arrière.

une halle contemporaine

Une fois franchi ce grand vide du parking, le piéton franchit les portes de l'atrium sans aucune réticence, car deux verrières l'ac-





© Jacques Pouillet

compagnent dans cette douce diminution de la lumière. Le dedans ne se veut pas différent du dehors. La référence à la halle, terminologie historique, est réelle. Les halles étaient des lieux publics où il n'y avait aucune restriction d'entrée et en ce sens cet hypermarché a pris en compte ce passage du piéton du dehors vers le dedans sans rupture. Les verrières de l'atrium sont complétées dans le hall d'exposition par deux autres verrières et de manière plus classique par des lanterneaux.

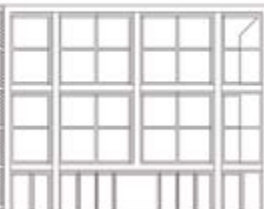
Après deux couloirs d'entrée, le visiteur « débouche » dans une grande galerie longitudinale, bordée par le hall d'exposition. L'impression d'espace est immense, accentuée par l'axe des portiques disposés longitudinalement. On note une portée conséquente des portiques de l'ordre de 35 m. Une fois dans le hall, la sensation d'espace est vérifiée par la largeur des allées. L'espace est érigé en système, il est conforté par l'absence de marquages parasites ou de publicité promotionnelle agressive. Michel Buchard dit et prouve par son chiffre d'affaires ramené au m², que la surface généreuse

consacrée aux allées et la qualité des gondoles d'exposition, sont en grande partie responsables d'une rentabilité qui s'élève au deuxième rang de ses congénères. Il nous a confié participer lui-même à l'organisation des gondoles en verre conçues pour ce centre.

le musée antichambre des espaces sociaux, de services ou de bureaux

Michel Buchard est un chef d'entreprise passionné par son métier et féru de culture. Il a décidé d'accompagner le couloir qui irrigue tous les services internes et administratifs de l'entreprise par un musée dont le clin d'œil de départ est la Pascaline de Blaise Pascal, célèbre Clermontois. Sophie Chandoulis (artiste-scénographe, muséographe) a mis en scène « le rassemblement d'objets du commerce, instruments de calcul, de mesure, de pesées, attachés à l'activité marchande d'hier et d'aujourd'hui ». Ces différents objets sont associés à une fresque du monde retraçant 100 années d'évènements d'actualité.

E. LECLERC



© F-X Cousin architecte

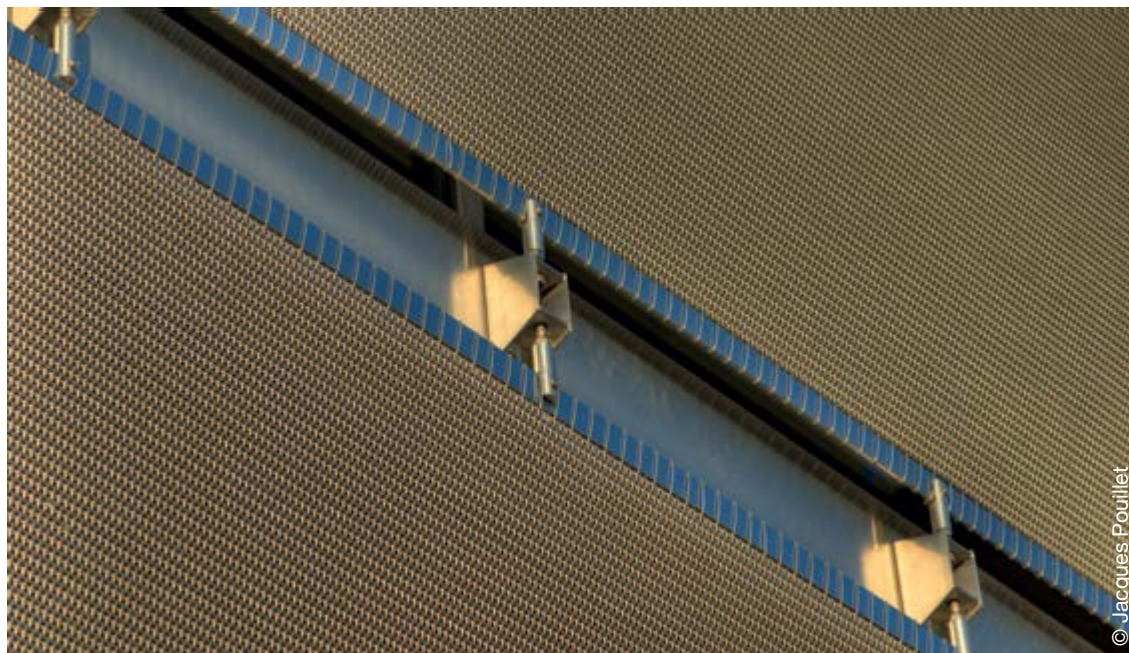
focus

coursive façade

La façade donnant sur le parvis-parking est scindée en sept parties. Les entrées principales vers la galerie et le hall marchand sont au nombre de 3 et chacune d'elle est séparée de l'autre par un module métallique. Ces modules sont à la fois translucides ou plus opaques en fonction de l'ensoleillement, du jour ou de la nuit. La peau en inox est implantée à 1 mètre de la façade vitrée abritant la coursive servant d'accès pour le nettoyage des grandes parois vitrées. Cette disposition de la façade permet aussi de jouer le rôle de brise soleil

sur cette façade ouest, évitant des échauffements coupables qu'il aurait fallu combattre énergétiquement. François-Xavier Cousin et le maître d'ouvrage ont organisé les fonctions ou magasins situés à l'arrière de cette façade pour éviter toute apparition anarchique à l'arrière de filtre constitué par cette maille inox. Ainsi, elle jouera complètement ses rôles en donnant à ce bâtiment un aspect de lanterne grillagée valorisant cette construction dans toutes les conditions d'éclairage.

JR



© Jacques Pouillet



© Jacques Pouillet

nouvel espace public Antoingt

anticiper de nouvelles stratégies de conception

Chaque ville ou village est unique. Pourtant chaque cité, à son échelle, prend place au cœur d'un réseau, d'une organisation territoriale et se mesure à lui. Tous sont confrontés aux mêmes réflexions et tentent de relever des défis similaires, s'appuyant sur des concepts qui entremêlent les registres – urbanisme et écologie, économie et sociologie.

La ville de demain invite à renouer avec l'idée de la ville comme espace de progrès, de territoire à réinventer. Ainsi, nous pouvons lire dans le rapport de la commission européenne « les villes de demain » : ces défis ne constituent pas des problèmes à résoudre, mais des opportunités à explorer.

La question urbaine devient le point central de la réflexion générale autour de notre futur.

C'est à partir de ces convictions que nous devons étudier, préparer et favoriser une culture du projet. Sa qualité tient en partie à la capacité des acteurs. L'engagement doit être ferme pour aller au bout des processus vertueux engagés, de la connaissance des lieux, de la capacité à établir les liens entre les hommes, entre les espaces et entre les fonctions...

La commune d'Antoingt travaille depuis plusieurs années sur l'évolution de son bourg. Un projet simple pour améliorer la qualité du cadre de vie. Son Programme d'Aménagement de



Bourg (PAB) a servi de base à la réflexion. L'accélération actuelle des mutations justifie un approfondissement de l'étude. Le bourg d'origine est perçu comme un héritage qui peut être mobilisable dans l'évolution de ce territoire. Places, couderc, lieux de vie doivent concilier de nouveaux enjeux sociaux, culturels, techniques, économiques.

Pour Antoingt, un espace à vivre contemporain semble nécessaire. Il doit répondre aux demandes actuelles des habitants. Ainsi, l'idée d'une nouvelle figure urbaine à la campagne se construit, cette approche se fait grâce aux acquisitions foncières réalisées par la commune. Ces usages pluriels doivent permettre aux enfants de jouer, aux personnes âgées de se promener, de se poser, à chacun de se maintenir en bonne forme par de l'exercice physique. Ce lieu vient s'inscrire dans le tissu du bourg, proche de l'école et des services de la mairie. Il lie les quartiers entre eux et propose également une ouverture sur le paysage, couture entre ville et campagne.



> territoire

Christelle Crégut, architecte dplg, est l'auteur de ce nouvel espace à Antoingt. Elle nous présente son projet :

« Le contexte de densification de l'habitat sur la commune d'Antoingt et la volonté d'un maire et de son conseil municipal, après plus de huit ans de gestation et de maturation, ont permis que le projet de la zone de loisirs voit enfin le jour. Afin de regrouper les équipements à proximité de l'école, l'implantation de la zone se fait sur un terrain acquis spécialement par la mairie.

Cette zone va répondre à des besoins sociaux d'espaces naturels, d'activités sportives, de détente en plein air, il s'agit d'un espace libre, animé, ouvert à l'ensemble de la population. Sa proximité avec l'école va alors permettre une mutualisation des espaces et une fréquentation de cette zone en journée par les élèves.

La progression dans la composition de la zone offre une transition douce de « l'Urbain à la Nature ». A proximité de la route départementale, une zone de stationnement en terre-pierre et un arrêt bus plus minéral prennent place.

L'entrée de la zone est marquée par deux signaux forts que sont l'arbre imposant conservé et l'abribus de forme contemporaine en béton brut habillé de panneaux de polycarbonate rouge. Le polycarbonate permet un jeu de lumière lorsque le soleil traverse les panneaux.

Un cheminement piéton a été aménagé le long de ces stationnements et de la zone arrêt des bus. Le piéton domine alors la zone de

loisirs et ses différents espaces. La séparation se fait par une limite contemporaine composée de madriers de mélèze et de grilles galvanisées, reposant sur un mur en gabion.

Au-delà, commence la zone de loisirs. Nous restons dans l'urbain avec une petite construction qui abrite des services : une pièce pouvant servir de buvette lors des différentes animations accompagnée de sanitaires publics.

La volonté pour ce bâtiment, différent des habitations de par sa fonction, a été de créer un petit objet, recouvert d'un seul matériau pour les murs et la toiture et de retrouver sur sa pergola des plaques de polycarbonate pour permettre de s'abriter et de jouer avec la couleur et la lumière, en lien avec l'abribus.

La « zone de jeux » est constituée d'un terrain de boules, d'un espace pour les enfants et du terrain multisports. Des assises ont été créées dans l'épaisseur des murets pour permettre différentes pauses et éviter la multiplication du mobilier urbain.

Cet espace sert également pour les professeurs des écoles dans le cadre d'activités de courses à pied...

Puis au-delà du terrain multisports parfaitement intégré et permettant de jouer au foot, au basket... s'articule une vaste prairie. La liaison de ces différents espaces se fait par un cheminement piéton une perspective s'ouvre sur le paysage lointain et le village de Bergonne. Nous trouvons différents lieux de convivialité agrémentés de bancs, des tables et des chaises longues en libres accès. Les liaisons, de ces différents espaces, se fait par un cheminement piéton. »





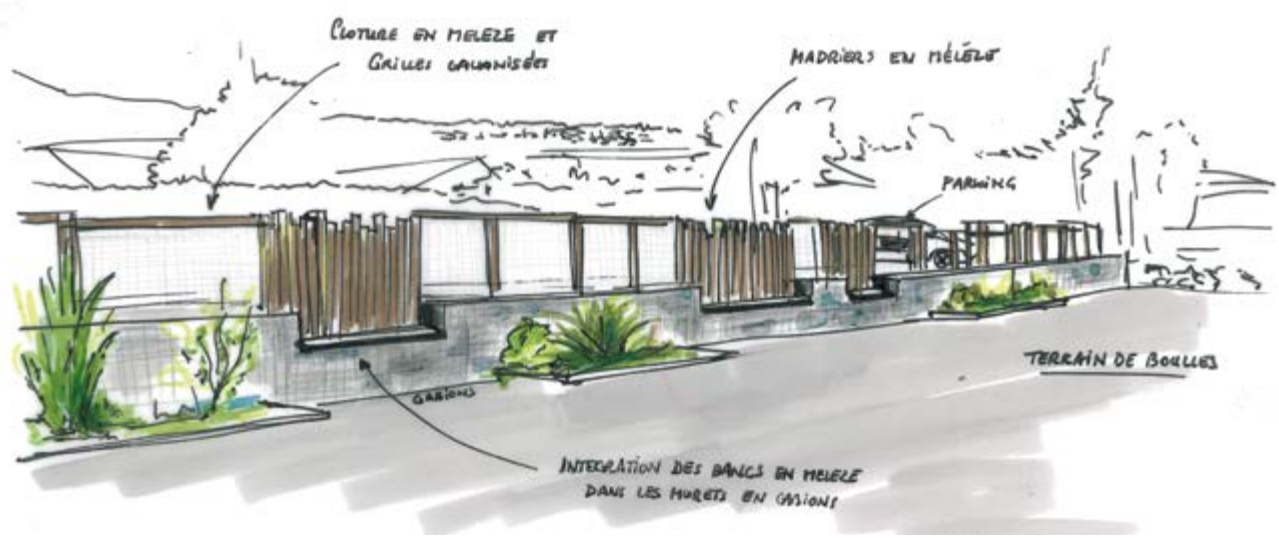
© Christelle Crégut



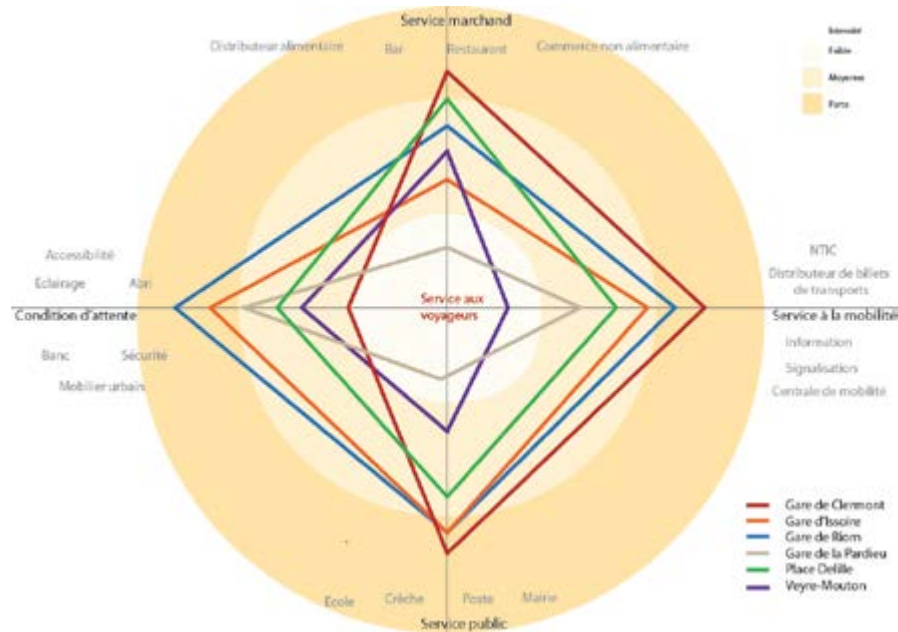
Conception : Christelle Crégut

Ce savoir-faire, sur de nouveaux programmes d'espaces publics mélangeant plusieurs usages, a valeur d'exemple pour d'autres communes. Ainsi, la question de l'aménagement de l'entrée du hameau de Pardines à Pignols pose les mêmes interrogations. La commune a souhaité lors de la mise à jour de son PAB, réaliser une fiche dans ce sens.

« Actuellement à l'entrée du village a été implanté, par simple addition et sans aménagement spécifique, un terrain de boules sur la gauche et un terrain multi activités sur la droite. L'axe principal d'entrée dans le bourg est très fréquenté, il dessert aussi les villages de Champclos et Mercuriol. La voie est droite et favorise la vitesse. Le cahier des charges était de valoriser l'entrée du bourg tout en mettant en sécurité l'arrêt du bus et le cheminement des enfants en direction du centre, de proposer un espace de jeux pour les grands et les petits et de proposer une aire pour les camping-cars. La référence de la zone de loisirs réalisée à Antoingt a été un point d'appui pour les échanges avec les élus et ainsi leur faire une proposition d'aménagement en adéquation avec leur site. Les aménagements proposés sont tournés autour d'activités sportives, de détente, de plein-air et une demande plus spécifique de monsieur le Maire de proposer un verger en accès libre et à vocation culturel. »



Conception : Christelle Crégut



Cette approche par le service invite à intégrer plus amplement la notion d'usage qui place l'utilisateur au centre de la démarche. L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de la mobilité appuie la nécessité d'une meilleure complémentarité entre les politiques publiques et les dynamiques privées.

résultat d'étude
une exploration par typologie

L'analyse d'un certain nombre de lieux choisis en fonction de l'offre en mobilité et de leur localisation géographique a permis de faire ressortir une typologie : des espaces d'interface régionale comme la gare de Clermont-Ferrand, des pôles de mobilité pendulaire tels que les gares d'Issoire et de Riom, des lieux de transports urbains de proximité comme la Place Delille et enfin des espaces périurbains ou ruraux à faible densité, avec une offre faible ou inexistante de transport collectif. L'ensemble de ces lieux étudiés rend compte des situations relativement diversifiées à l'échelle du Puy-de-Dôme.

diversifier des services dans les pôles d'échanges

La forme des services en lien avec la mobilité peut être très variée. La première catégorie concerne les services à la mobilité. Ils regroupent les aménagements, les équipements, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) qui facilitent les usages

des différents modes de transports et des lieux de mobilité. Des nouvelles formes de communication offrent une lisibilité accrue aux modes de transports alternatifs tels que l'autopartage et le covoiturage dynamique, ce qui permet de proposer à l'usager d'un pôle d'échanges un panel plus complet de moyens de transport.

La seconde catégorie correspond aux services complémentaires de la mobilité et qui développent ensemble une synergie. Ce sont des commerces, des épicerie, des points de restauration, des hôtels, des points postaux, des distributeurs de billets, des pressings, des crèches... Enfin la troisième catégorie regroupe les services de confort et de loisirs. Ils comprennent tous les aménagements réalisés dans l'objectif d'améliorer les conditions d'attente.

commerces et services

Les commerces à proximité des lieux de mobilité peuvent potentiellement optimiser les temps d'attente des usagers. Une personne peut ainsi réaliser une course entre deux trajets si elle juge l'offre de service marchand satisfaisante, sans avoir à effectuer un déplacement spécifique pour cet achat. Ces services marchands soulèvent des problématiques diverses. Les horaires doivent être en adéquation avec l'offre de transports et leur localisation doit permettre une visibilité et une attractivité de l'offre. La gestion de ces services et leur complémentarité sont à considérer dans un projet d'ensemble.





Garage à vélos - gare de Riom

patrimoine et foncier

L'utilisation du patrimoine bâti et du foncier à proximité des nœuds de mobilité est une thématique centrale. Il semble important de recenser ce patrimoine, de manière à envisager la mise en place de politiques de valorisation à proximité des flux. Des bâtiments vacants sont présents autour des gares d'Issoire ou de Riom. Dans le cas de Clermont-Ferrand, malgré les travaux de revalorisation engagés sur le quartier de la gare, la place des commerces reste faible et peu mise en valeur. Dans ces situations, le foncier est alors sous-utilisé par rapport à la centralité des flux présents. Des territoires périurbains comme ceux de Veyre-Monton sont aussi touchés par cette désaffectation, avec dans ce cas deux importantes friches situées à proximité de lieux commerciaux, d'hôtels et d'équipements publics. L'ensemble de ces pôles peut ainsi être l'objet d'une action publique forte pour rénover ces espaces. Les villes de Riom et d'Issoire interviennent dans ce sens en projetant la réalisation d'opérations d'ensemble, d'autres pourraient envisager des opérations de remembrement urbain. Ces projets peuvent redéfinir une offre servicielle pérenne autour des flux de transports. Ils envisagent également la construction de logements qui engendreront une augmentation de la fréquentation des commerces et une augmentation potentielle du nombre de voyageurs utilisant les transports collectifs.

A l'inverse, des tentatives pour constituer un lien entre le bâti et les services dans les lieux de transports ont parfois connu des difficultés de par l'absence de masse critique et la complexité du montage d'opération. C'est notamment le cas du parking relais des Pistes à Clermont-Ferrand où un commerce alimentaire était projeté mais l'étude de marché n'a pas été satisfaisante.

nouvelles technologies et confort

L'émergence des nouvelles technologies a également induit des changements de comportement des usagers durant leurs trajets. Les nouvelles technologies peuvent être utilisées dans les transports tant pour faciliter la mobilité que pour des activités connexes au déplacement : travailler, se divertir, ... Il est ainsi important de penser

l'accès aux télécommunications et aux NTIC pour la mise en place d'une offre de transport attractive.

La question du numérique et de l'amélioration de l'attente dans les lieux de transports pose également la question du confort dans ces lieux. Cette notion de confort passe par la présence de mobilier adapté aux usages : s'asseoir, disposer d'une table de travail ou plus simplement être à l'abri des intempéries. Il est souhaitable de penser les aménagements et l'équipement de ces espaces de manière à ce qu'ils correspondent aux attentes des usagers et qu'ils facilitent le cheminement et l'attente de tous. Par exemple, des abribus ou des gares abritent aujourd'hui des librairies en libre-service avec un coin lecture, des consignes réfrigérées ou encore des systèmes de recharge pour les téléphones portables.



Outil de simulation urbaine - Source : Unlimited Cities Urban

services pour les modes doux

L'amélioration de l'accessibilité pour les piétons et les modes doux impose des aménagements et des évolutions des lieux de transports et des services associés. La mise en avant des modes doux dans les pôles d'échanges traite en partie la problématique du premier

illustration par l'exemple : la gare de Riom

La gare de Riom est située à l'Est de la ville, dans un quartier en pleine rénovation, où se côtoient de nombreuses friches mais également des rénovations et des constructions nouvelles dont des commerces et des logements. La gare de Riom a été récemment rénovée, ainsi que son parvis et ses stationnements, avec des aménagements spécifiques pour accueillir les usagers comme des garages fermés pour les vélos ou des espaces dédiés aux transports collectifs et largement connectés au parvis.

Le site est toutefois marqué par un éloignement aux commerces et aux services ; la gare est déconnectée des intensités urbaines. De nouveaux commerces et services plus accessibles permettraient de capter une partie des flux de passagers en attente

et de désengorger le hall de la gare. Comme le site de la gare de Riom est très lié à des déplacements pendulaires vers Clermont-Ferrand, les nouveaux services pourraient répondre aux besoins spécifiques de cette population active. Riom Communauté réfléchit par exemple à l'implantation potentielle d'une crèche, mais les besoins peuvent également concerner des commerces alimentaires ou des lieux de divertissement. Ces services peuvent s'intégrer plus largement à l'échelle du projet de rénovation du quartier et ainsi répondre aux besoins des riverains à la gare, voire au delà de celle-ci, comme par exemple un cinéma. La piste des services mobiles ou de conciergerie, comme des bornes de dépôts ou retraits d'objets ne sont pas à négliger.

et dernier kilomètre à l'intérieur de l'espace urbain. Il est important de mettre en évidence que chaque mode de déplacements doux a ses impératifs au sein du lieu d'échange et qu'il s'intègre dans un environnement et un maillage à l'échelle du quartier voire de la ville. Des aménagements périphériques au lieu d'échange sont nécessaires en dehors de la seule accessibilité, c'est notamment le cas à travers l'installation de garages à vélos comme à Riom, des maisons du vélo qui assurent l'entretien du cycle ou encore des bornes de vélos en libre-service.

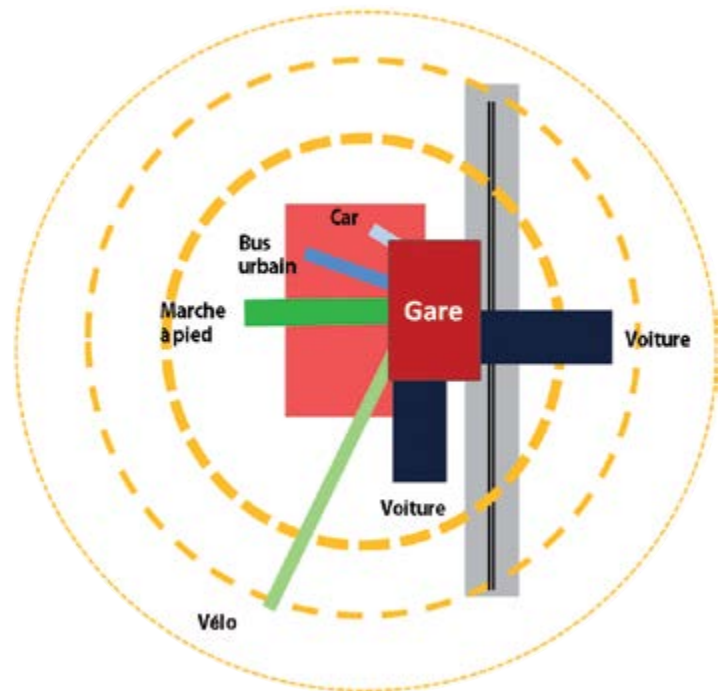
le mouvement nécessite une évolution constante

L'objectif visé par cette étude était de mettre en avant des possibilités de valorisation des lieux de ruptures de charges dans la chaîne de déplacement à travers l'implantation de services. L'usage de ces derniers s'en trouve amélioré tant quantitativement que qualitativement et l'augmentation de la fréquentation de ces espaces revient à en faire de véritables lieux de vie, des lieux de ville.

Face à la multiplicité des solutions possibles, certaines n'ont pas été abordées dans cet article, comme la mise en place d'une offre de transport spécifique pour les actifs aux horaires atypiques ou les néo-nomades, ces personnes qui sont en mouvement constant. Le changement des pratiques, des besoins et les innovations possibles interpellent les acteurs de l'urbanisme et de la mobilité notamment sur la souplesse des solutions proposées et le financement de l'ensemble de ces services.

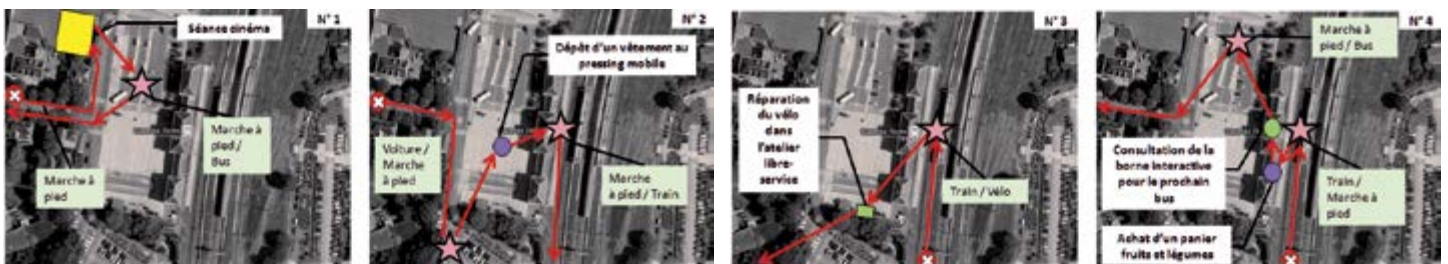
TR

Co-rédigé avec Guillaume Alizard - Iraïmis Cera - Georges Drapier
Leslie Robert, étudiants en Master II Stratam 2013-2014



Riom-le-Beau

gare de Riom, exemple de pratiques à développer



Pour aller plus loin : Carnet Découverte « Urbanisme et Mobilité : quelles interactions pour une approche globale ? ».
Ce document est à retrouver prochainement sur notre site Internet : www.caue63.com

la réussite du parc de l'Aize

Le parc de l'Aize a fêté en septembre dernier ses 10 ans d'existence. La création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), première étape marquante de la démarche de création du parc industriel remonte en fait à la fin de l'année 2004.

Le Syndicat Mixte du Parc de l'Aize (SYMPA), qui en assure la gestion et le développement a lui été créé, à l'initiative conjointe de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et du Conseil général du Puy-de-Dôme en 2008. La première implantation majeure sur le site a été celle de l'entreprise Dascher, pilier du transport logistique international, et plus récemment le groupe mondial Iko Insulation est venu compléter l'offre industrielle locale.

Idéalement placé au croisement de deux axes autoroutiers majeurs l'A71/A75 Nord/Sud et l'A89 Lyon/Bordeaux, le parc connaît un succès indéniable puisqu'à ce jour 5 entreprises se sont installées représentant 220 emplois créés ; et celui-ci va s'étendre progressivement

sur pratiquement 120 hectares supplémentaires, dont 30 devraient être livrés à la commercialisation en 2015.

Les engagements financiers sont considérables, estimés aujourd'hui à 7 M€, (25 M€ à terme), pour les investissements publics et 50 M€ pour les investissements privés. Un objectif de création de 1 000 emplois à terme !

Ce succès n'est pas seulement le fruit de son implantation stratégiquement idéale. Le parc de l'Aize est la seule zone d'activité d'intérêt départemental dans le Puy-de-Dôme, et le premier parc industriel labellisé ISO 14001. Il est au surplus engagé dans une démarche environnementale remarquable, et comme un autre très beau parc industriel et artisanal, celui de Lezoux, il adhère lui aussi à l'association internationale PALME (association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités). Il est d'ores et déjà un moteur important du développement du Pays des Combrailles.





Document atelier Chazelle paysage

Le site est très exposé visuellement, tant à partir de l'autoroute A75, que du bourg de Combronde ou des coteaux environnants. Il était indispensable que celui-ci s'inscrive « positivement » dans le site. Conscients de l'enjeu, les élus et le comité de pilotage (dont le CAUE63 est membre) ont d'emblée engagé un « accompagnement végétal » fort, favorable à l'insertion du site dans son environnement, dans l'esprit pourrait-on dire du bocage des Combrailles. Mais l'action la plus significative a été l'évolution du plan d'aménagement de la zone.

Sur ce point le parc intègre aujourd'hui une dimension paysagère remarquable, que l'on doit en particulier au très beau travail du paysagiste Claude Chazelle. Son projet d'extension reconstruit un paysage dynamique fondé sur les courbes de niveaux du site, et devrait à terme apporter une indéniable plus-value d'image au territoire.

Ce projet très travaillé réconcilie l'industrie, incontournable pilier du développement économique, avec le paysage, dont on mesure pleinement aujourd'hui les enjeux économiques et culturels liés à sa mise en valeur. Il propose une vision moderne pour les Côtes de Combrailles et le département.

LF

Le CAUE 63 accompagne plus régulièrement le SYMPA et les industriels qui souhaitent s'implanter sur le parc depuis l'automne 2014. Ses conseils se veulent une aide architecturale constructive aux porteurs de projets, une aide à leur développement. Notre action est aussi « vigilante » au respect des orientations architecturales et paysagères du parc, indispensables à sa réussite à terme, et sur lesquelles le conseil du CAUE 63 a été également sollicité par le SYMPA. Le cahier des prescriptions architecturales paysagères et environnementales est un outil nécessaire et complémentaire du plan d'aménagement, conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation de l'extension du parc. Il ne constituera pas une simple liste de contraintes. Nous avons au contraire souhaité qu'il soit un outil de gestion simple, efficace et compréhensible par tous, un document pédagogique pour témoigner de la volonté qualitative du SYMPA.

nouvelle fiche thématique « le plan local d'urbanisme »

L'inflation législative est très prégnante dans le domaine de l'urbanisme, ce qui d'une part répond à de nécessaires évolutions mais cela induit également quelques incompréhensions. Deux lois ont animé cette année 2014 : la loi pour l'accès au logement et un urbanisme Renouvé (ALUR, mars 2014) et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (octobre 2014).

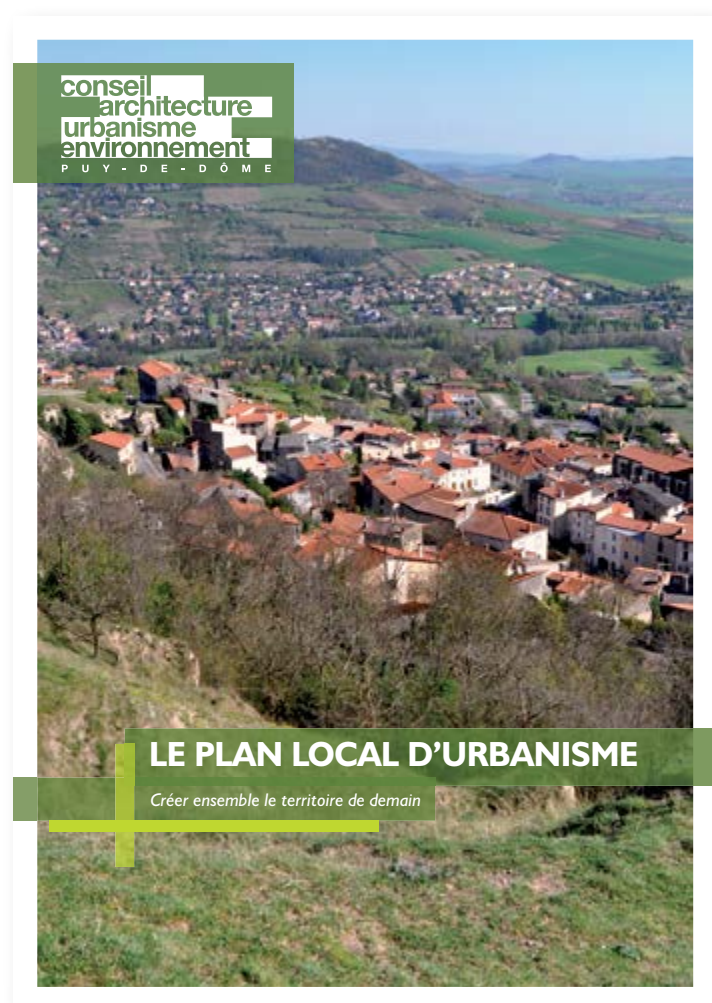
Pour s'y retrouver le CAUE a souhaité fournir aux collectivités une synthèse de la démarche de mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme autour de six étapes :

- s'informer et se former,
- choisir l'échelle d'intervention,
- installer le dialogue,
- produire le PLU,
- définir le projet de territoire,
- inscrire le droit des sols.

Les évolutions législatives à considérer sont détaillées par grande réforme : Grenelles de l'environnement et loi ALUR.

Cette fiche thématique ne se suffit pas à elle-même. Pour cela, le CAUE est à disposition des collectivités pour les aider dans la mise en place de leur document d'urbanisme. Notre rôle d'accompagnateur de terrain offre la possibilité de réfléchir collectivement aux enjeux du territoire et aux orientations du projet par une démarche adaptée à chaque situation. Le CAUE du Puy-de-Dôme est également un catalyseur de réseaux en étant à l'interface avec d'autres partenaires des collectivités (Parc Naturel Régional, Agence locale de l'énergie et du Climat, Direction Départementale des Territoires...).

TR



Addendum :

Les dernières modifications apportées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (13 octobre 2014) n'ont pas pu être intégrées car celle-ci n'a été diffusée qu'après l'édition de cette fiche thématique. La règle sur les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées a notamment été assouplie. Alors que la loi ALUR faisait des STECAL une exception, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ouvre la possibilité de modifier l'affectation ou de faire des extensions d'habitation dans des zones agricole (A) ou naturelle (N) : « Dans les zones agricoles ou naturelles et en dehors des secteurs mentionnés au présent 6°, les bâtiments d'habitation peuvent faire l'objet d'une extension dès lors que cette extension ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le règlement précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des extensions permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone. » (L.121-1-5)

à télécharger sur notre site : www.caue63.com

Nota Bene

toute l'actualité architecturale en Auvergne

La Maison de l'Architecture Auvergne, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes souhaitent mettre leurs moyens en commun pour diffuser mensuellement les événements à venir dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Constatant qu'une communication diffuse, noyée dans le flot continu des courriels, nuit à l'efficacité de l'information, nous avons choisi de réunir dans un même document toutes les manifestations (expositions, conférences, projections de films, visites et voyages) organisées par nos quatre structures, auxquelles pourront s'ajouter tous les événements intéressants qui nous seront communiqués.

Édité depuis septembre 2014, cette lettre propose sa sixième parution.

La Maison de l'Architecture
maison.architecture.auvergne@orange.fr
0 961 563 180
permanence les mardis et jeudis
9:00 | 12:00 et 14:00 | 18:00
les vendredis 9:00 | 12:00

École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
ensacf@clermont-fd.archi.fr
04 73 34 71 50

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes
ordre@archi-auvergne.org
04 73 93 17 84

CAUE 63
contact@caue63.com
04 73 42 21 20

02_10_14

Conférence
Les 18 / 20 de l'Ordre
La Carsat
Brice Charbonnet
18h | 40 bd Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

02_10_14

Conférence Ville et Nature
Ville et Nature :
L'agriculture...
une question urbaine ?
Le développement de la nature est devenu un enjeu majeur pour l'émergence de la ville durable. Les initiatives observées dans les villes et les agglomérations confirment la montée en puissance de la prise en compte de la nature dans les stratégies et les pratiques.
9h à 12h | Au Sommet de l'Élevage, salle de conférence.
Lire la suite...



Conférence
Santé - Espaces de Vie
Paysage de vie
Notre cadre de vie influence notre santé, notre bien être et notre qualité de vie. Intervenir sur notre paysage de vie, dans le logement, au travail ou à l'extérieur participe à une meilleure santé de vie.
14h à 16h30 | Au Sommet de l'Élevage, salle de conférence.
Lire la suite...

03_10_14

Visite
Nouveau Conseil Régional d'Auvergne
1h de visite, limitée à 45 participants
Uniquement par inscription par mail avant le 26 septembre à la Maison de l'Architecture. RDV à 14h : maison.architecture.auvergne@orange.fr

09_10_14

Conférence-débat
Conférence de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
En partenariat avec l'Association de la Cause Freudienne du Massif Central
Des singularités de l'école d'architecture de Porto
Dominique Machabert
20h | ENSACF, 71 bd Cote Blatin, 63000 Clermont-Ferrand
Lire la suite...



10_10_14

Films et conférences
Archi&Toile
Habitat collectif
20h30 | Espace Multimédia, salle Conchon, 3 rue Léo Lagrange, 63000 Clermont-Ferrand
Lire la suite...

16_10_14

Colloque
Les universités d'été de l'architecture 2014
Fabrique de la ville : le logement en question - Habiter la métropole : vivre à Marseille ou ailleurs - Habitat : mutations et innovations
Échanges et débats du 6 juin au 15 octobre 2014 sur le site www.universites-architecture.org.
Colloque le 16 octobre au SITO à Marseille.

17 & 18_10_14

Événement
Les 24 heures d'architecture du réseau des Maisons de l'architecture
Parcours « espaces | découverte » pour les enfants par la MA Auvergne, tables rondes, ateliers, expositions, ballades, films, nuit festive
Marseille | Friche la belle de mai
Lire la suite...



21_10_14

Conférence
École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et Ordre des architectes
L'utilité publique de l'architecture
Catherine Jacquot, présidente de l'Ordre national des architectes
19h | Fac de Lettres, amph 2, 29 bd Gergovia, 63000 Clermont-Ferrand
Lire la suite...

24_10_14

Rencontre 2014
Rencontre annuelle des architectes
17h30 | Château de Chazeron, 63410 Loubeyrat.

Visite
Projet Urbalad - Campus RDI du groupe Michelin
Maîtrise d'ouvrage : Manufacture française des Pneumatiques Michelin
Maîtrise d'œuvre : Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés
14h | Cébazzat
Inscriptions par mail jusqu'au 14 octobre inclus (places limitées) : maison.architecture.auvergne@orange.fr

Visite
Vendredi de l'industrie
Rénovation énergétique
Isolation, ossature, panneaux bardage, complexe ITE complet avec FUNDERMAX, IKO INSULATIONS / ENERTHERM et ETANCO
16h | Château de Chazeron, 63410 Loubeyrat

30_10_14

Conférence
Les 18 / 20 de l'Ordre
DDT 63 (PMR) / Adaptabilité / Commission accessibilité / Systèmes dérogatoires
18h | Ordre des Architectes Auvergne, 40 bd Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

À venir... > 21_11_14

Journée d'étude de l'ENSACF
Le Corbusier : figure patrimoniale ?

> Toute l'actualité des concours, appels à contributions, appels à communications...

plateforme de coordination : actions de sensibilisation et de formation

Les Pays du Grand Clermont, de Vichy-Auvergne, d'Issoire - Val d'Allier, les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez, en partenariat avec le CAUE du Puy-de-Dôme, l'Aduhme, la DDT 63, l'ADIL, ... ont le projet de coordonner et, à l'occasion, de mutualiser des sessions de sensibilisation aux enjeux et aux outils de l'aménagement du territoire et de la construction durable. Les thèmes abordés sont multiples : élaboration ou révision de documents stratégiques et de planification, montage et conduite de projets opérationnels, approches thématiques (action foncière, trame

verte et bleue, énergie, etc), travaux sur le patrimoine bâti, aménagement d'espaces publics, ...
> Des sessions de lancement (une par territoire partenaire de l'action) sont organisées au cœur des territoires concernés, avec des programmes adaptés à leurs enjeux.
> L'agenda des territoires, consultable par tous, répertorié - en temps réel - les actions de sensibilisation ou de formation montés par les différentes structures.

Lien sur le site du CAUE : www.caue63.com

DD

le jardin de ville, art de vivre ou nouveau mode de vie ?

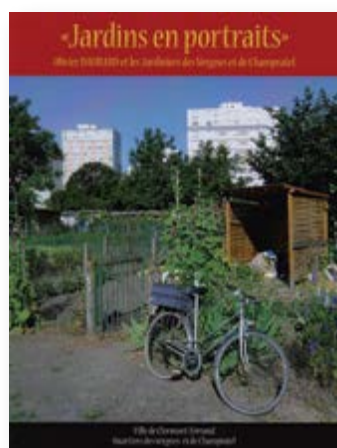
La production agricole urbaine interpelle l'ensemble de la société. Ce retour à la terre en ville est rempli de bon sens, il est également rempli de joie, de nécessité et de passion...

L'agriculture se pratique en ville, plus urbaine, plus artificielle, et la ville devient de plus en plus « verte » et « fertile ». Le 2 octobre dernier, dans le cadre du XXIII^e Sommet de l'Élevage, la conférence animée par le CAUE a développé le thème des potagers urbains. Ces jardins partagés ou jardins familiaux dans lesquels les citoyens se retrouvent pour bêcher et cultiver sainement des légumes et des fruits.

De l'écologie urbaine au développement durable, la nature à travers le jardin s'affirme comme un élément fonctionnel et un espace de loisirs. Dans nos jardins urbains, jusqu'aux ceintures de nos villes, des potagers foisonnent pour enrichir nos assiettes. Ces potagers revêtent non seulement une volonté d'autosuffisance, mais ils sont aussi support de liens sociaux pour les habitants du quartier.

Regroupés en associations, ces résidents développent le jardinage collectif, l'insertion et favorisent la démarche participative. L'activité de jardinage encourage la production de fruits et légumes locaux, la mise à profit et l'utilisation d'espaces résiduels de la ville... Il permet également de pratiquer une activité de détente, d'embellissement du cadre de vie et de se reconnecter à la nature etc.

L'ouvrage d'Oliver Daubard « Jardins en portraits », présenté à l'occasion de la conférence, témoigne de cet engouement. Il retrace à travers l'expérience des quartiers Clermontois des Vergnes et de Champratel,



le lien social créé par le jardinage, qui se concrétise sous différentes formes, selon l'origine culturelle et participe à la dimension humaine du quartier. Potagers familiaux ou partagés, jardins ouvriers du siècle dernier, devenus l'expression culturelle de communautés, les jardins en ville se pose comme patrimoine commun et traversent paisiblement le temps. De même, c'est en transformant l'espace public des villes en jardins potagers gratuits, que des citoyens créent un nouvel « art de vivre » par le partage. Pour preuve, le succès fulgurant du mouvement les Incroyables Comestibles. La démarche de cette association, ... guérilla potagère, se positionne comme un catalyseur de reconnexion avec la terre nourricière. C'est un formidable outil pédagogique... du plus insensible au plus aguerri, le citoyen réapprend les cycles des saisons et redécouvre les productions locales ancestrales.

Thierry Laverne, paysagiste citoyen, dit que pour être efficace à la production de réponses, il faut être impliqué dans la redéfinition des questions... Ses réflexions sont fondées et structurées sur trois valeurs: Habiter – Cultiver – Relier... A partir de ces valeurs, un nouveau mode de ville peut se mettre en place. De nouvelles proximités, de nouvelles économies et solidarités sont à développer pour un nouveau « mode de vie » respectueux de l'environnement et de l'avenir des générations futures.

PHR & CD

La Compagnie des Voleurs de Poules.
Publication les « Jardins en portraits »
Dépôt légal : juin 2014.

Cet ouvrage contribue à inscrire le quartier dans l'Histoire de la ville, faisant sens aux individus et aux familles qui l'habitent.

Le jardin représente un vecteur de solidarité et de démocratie participative outre ses vertus de loisirs et évason...



© Olivier Daubard

parcours urbain

entre les deux villes, territoires en mutation



Dans le cadre de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme organisait en septembre 2014 un parcours urbain, dans différents quartiers de l'entre-deux villes. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre des multiples animations proposées à l'occasion de l'exposition initiée par la Ville de Clermont-Ferrand, intitulée « projet de ville, projet de vie ». L'usage de la marche donne le temps de mieux appréhender la réalité des espaces parcourus. Il s'agit de mieux comprendre l'histoire des quartiers, leurs mutations et anticiper ainsi leur évolution. Le parcours rend compte de la marche au sein d'un espace périphérique du centre ville, où le tissu se distend, où les espaces verts se font plus présents et où la nature en ville retrouve un peu de ses droits.

Cette déambulation, proposait la traversée de différents quartiers de l'entre-deux villes, l'historique Montferrand et la puissante Clermont, reliées par l'avenue de la République. Itinéraire pédestre, cette animation privilégiait les espaces interstitiels, situés dans les entre-deux des villes, quartiers qui hésitent entre passé et devenir. Utilisant la méthode du transect empruntée à la géographie, ce parcours urbain s'attachait à relever des informations à travers les espaces pratiqués, en suivant un cheminement identifié, cartographié et déterminé à l'avance. Il interrogeait sur l'état de ces territoires en mutation, observait et enregistrait leurs modifications par le biais de reportages photographiques, de commentaires et témoignages des habitants. Sous un angle scientifique cette approche rejoint celle de l'ethnobotaniste du vivant. Le parcours urbain est un outil intéressant qui permet la découverte de morceaux de ville et l'expérimentation sensorielle des émotions. Le marcheur urbain doit faire face à la difficulté de se positionner au sein d'un environnement, celui de l'individu dénué de véhicule... Dès lors, différentes ambiances sont perçues par celui qui parcourt l'espace urbain. Elles sont constituées par un ensemble de facteurs environnementaux perceptibles par les sens : lumières, son, température, odeurs, matières tactiles.

Ces ambiances participent à la construction d'un imaginaire spatial que chaque individu se crée, et qui indéniablement modifie sa pratique des territoires en mutation dans la ville.

En proposant ce parcours urbain le CAUE souhaitait initier une approche nouvelle de l'espace urbain de proximité. Une démarche à la fois ancestrale et innovante qui remet au goût du jour la flânerie, en invitant à vivre une expérience différente de la ville. Pour beaucoup de nos contemporains, le paysage urbain observé est un paysage avant tout social, un support qui donne à voir des objets de lutte ou de contestation. Le parcours urbain est avant tout un parcours initiatique. Il impose un mouvement et un regard qui conduisent à la découverte et à l'insolite de nos villes, de nos quartiers, il participe également aux politiques urbaines locales visant le « bien-vivre en ville ». C'est une invitation faite au citoyen de se réapproprier l'espace urbain, par l'imaginaire, une quête pour laquelle la balade à pied apparaît comme le meilleur moyen. Cette expérience permet de découvrir ou d'imaginer une dimension métaphorique de la ville. Il donne à la perception de l'espace, une valeur poétique et offre au promeneur une part d'aléatoire...

PHR & CD



THEMATIQUE VILLE ET NATURE

Parcours Urbain :
18 septembre 2014
Coordination Christine Descoeur
& Philippe Robbe,
architectes conseillers CAUE63

Atlas des Paysages d'Auvergne
DREAL Auvergne
Parcours urbains : redécouvrir
la ville. A consulter sur :
www.paysages.auvergne.gouv.fr

les CAUE co-auteurs cahiers experts *Le Moniteur*

Les enjeux de la transition écologique invitent aujourd'hui les maîtres d'ouvrage à reconsidérer la démarche et le processus de leur projet de construction : ils doivent intégrer de nouvelles valeurs, développer de nouvelles compétences, tenir compte de nouvelles réglementations et mieux anticiper les évolutions futures des constructions, en intégrant des exigences de qualité et de durabilité.

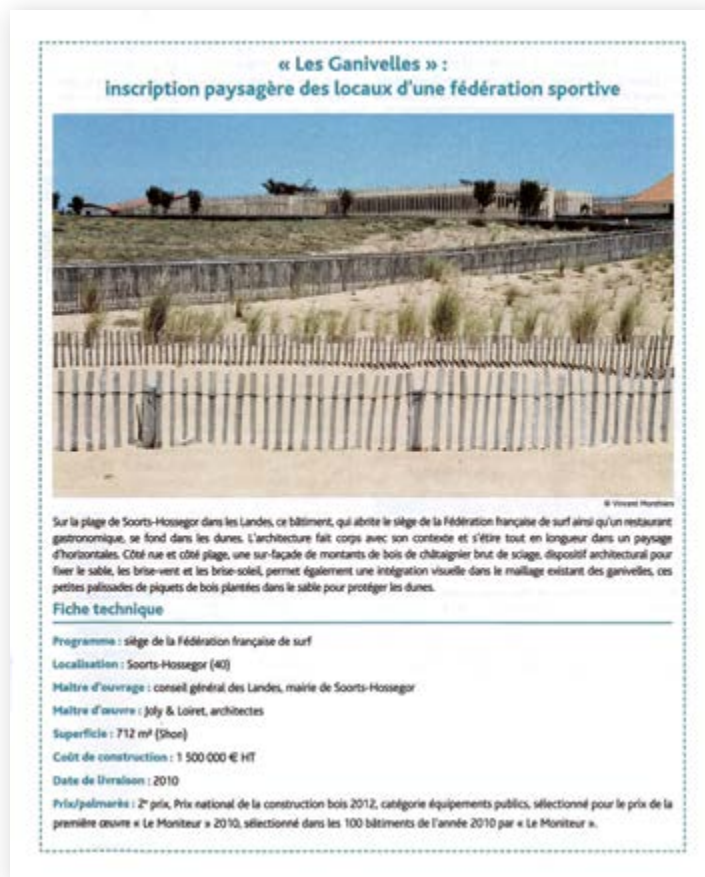
La Direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, en charge de l'architecture, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE), ont édité un guide pour accompagner les collectivités territoriales et les candidats à la construction ou à la rénovation dans l'exercice de leurs compétences de maître d'ouvrage. Ce guide « Pour une qualité architecturale » diffusé par les éditions « Le Moniteur » a été conçu pour accompagner les collectivités ter-

ritoriales et les candidats à la construction dans l'exercice de leurs compétences de maître d'ouvrage. Il vise à encourager dans tous les territoires, le développement de modalités d'action concourant à la qualité architecturale.

L'ouvrage comprend :

- un point sur les notions de base qui fondent la qualité architecturale ;
- des informations sur le recours au conseil architectural, pour accompagner les projets ;
- des éléments de méthode pour conduire le projet de conception et de construction d'un édifice ;
- des exemples de réalisations concrètes, avec la présentation d'une dizaine de projets et la mise en évidence de ce qui constitue leur qualité.

SD



Ce guide concerne un large public impliqué par ces enjeux (élus, acteurs du BTP, maîtres d'ouvrage...). Disponible au CAUE sur simple demande.



Extrait de l'introduction au Rendez-vous thématique :
Ville&Nature du CAUE du Puy-de-Dôme, 28 juin 2012.

Amoureux de ma ville

Comme un simple citoyen curieux, j'essaie d'être amoureux de ma ville, de lui trouver tous les attraits. Un amour souvent déçu malheureusement. Parce que la ville est souvent trop urbaine, et donc déséquilibrée, trop étouffante, trop monocole. (...)

« Peut-on réconcilier ville et nature ? », « Est-ce une utopie sociale ? », « La ville, un avenir à cultiver ? », ces questions rejoignent les préoccupations de beaucoup d'entre nous révoltés par des réponses souvent inappropriées. (...)

Quelle place réserve-t-on à la nature ? Comment éviter que les villes n'établissent une « frontière » avec la nature et que la biodiversité ne puisse plus passer ? Comment diversifier le paysage ? Quel rapport peut-on établir entre l'homme et la nature dans cette ville durable ? La nature en ville, c'est aussi le ciel, le sol, notre relation à la vie dans sa diversité ou encore le temps, les saisons, l'histoire. Cela renvoie au débat sur l'avancée de la ville au détriment du foncier agricole, sur la place du sol dans la ville. Il ne suffit pas de planter un peu de végétation pour créer un paysage urbain. (...)

Pouvoir méditer, rêver, observer, m'asseoir tranquillement. Savoir aussi s'adapter et élaborer de nouvelles pratiques, voilà ce que j'attends d'une ville. Trouver un métissage entre les territoires de paysages et les territoires de villes. (...)

Le travail de Gilles Clément, un jardinier que j'ai eu le plaisir d'approcher, sur l'intelligence végétale pose, à mon avis, un regard essentiel sur les méthodes de conception des villes. « Sur le béton, souligne-t-il, il y a des mousses qui poussent, qui s'incrument, des insectes et des lichens qui sont des bioindicateurs.

Le danger, ajoute-t-il, que la ville soit dense ou non, c'est de ne pas vouloir accueillir cette vie, de lutter contre elle. Au point de mettre des pesticides, parce qu'on estime qu'il faut faire propre ! » (...)

« Ce que j'attends de la nature en général (et plus encore de la nature en ville puisque j'y passe la plupart du temps), confie Éric Orsenna, écrivain, c'est qu'elle me rappelle le temps qu'il fait et le temps qui passe. Que nous humains n'avons pas le monopole du vivant. Qu'elle rappelle à la fois la fragilité et l'obstination. »

Michel Renaud
Ami et parrain de Ville&nature,
décédé le 7 janvier 2015 à Charlie Hebdo



Maurice Mestre
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Aurélie Chacornac
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Christophe Camus
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

,

l